C O P I E

5 février 1962

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que notre délégué à Elisabethville a pu, récemment, visiter à deux reprises six prisonniers de l'Armée nationale internés à Kipushi, et leur faire parvenir quelques secours.

Veuillez trouver, en annexe, une liste des prisonniers en question. Selon le rapport de notre délégué, ceux-ci sont tous en bonne santé et bien traîtés.

Lors de son passage à Stanleyville, le 24 janvier, notre délégué a appris que 14 gendarmes katangais, capturés lors des combats qui se sont déroulés au Nord Katanga, s'y trouvaient internés. Mais il ne put obtenir du Général LUNDULA l'autorisation de les visiter, selon lui une telle autorisation ne pouvait être accordée que par le Gouvernement Central.

Son Excellence
Monsieur C. ADOULA
Premier Ministre

LEOPOLDVILLE

Notre délégué fait également état de rumeurs selon lesquelles ces prisonniers ne seraient pas traîtés comme il convient, rumeurs qui se sont répandues jusqu'au Katanga et qui pourraient, si elles ne sont pas démenties, compromettre la situation jusqu'ici excellente des prisonniers de l'Armée nationale à Kipushi.

Toujours soucieux du sort des prisonniers militaires détenus, nous nous permettons de vous exposer les faits et de solliciter votre haute intervention en leur faveur. Permettez-nous également de vous assurer que nous nous tenons, comme par le passé, à l'entière disposition des autorités en vue de faciliter, s'ily a lieu, le réglement de ces problèmes.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de notre haute considération.

J. de Preux
Délégué

C O P I E

REPUBLIQUE DU CONGO

Cabinet du Premier Ministre

Léopoldville, le 22 mars 1962

No 1423/62

Monsieur J. de PREUX
Délégué du Comité international
de la Croix-Rouge,
41, Avenue Valcke
LEOPOLDVILLE

Monsieur le Délégué,

Je vous remercie de votre lettre du 5 février 1962 et vous prie de bien vouloir noter qu'en ce qui concerne les 14 gendarmes katangais prisonniers à Stanleyville, les instructions nécessaires ont été données au Commandant du 3me Groupement afin que vous puissiez visiter les prisonniers en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Premier Ministre :
Cyrille ADOULA

C O P I E

DELEGATION DU CICR AU CONGO

Léopoldville, le 6 avril 1962

Léo 2/2/2
dP/je

Note No 1.311

Comité international de la Croix-Rouge
G E N E V E

Concerne : Prisonniers katangais à Stanleyville.

Nous avons fait une démarche en vue de pouvoir visiter les prisonniers katangais à Stanleyville. Nous avons reçu, à cet effet, une autorisation de M. ADOULA qui désigne expressément le 3me Groupement comme garde de ces prisonniers.

Toutefois, le Général MOBUTU nous a prié de différer le déplacement alléguant qu'il désire le faire lui-même, en principe avec nous. Il nous est impossible d'aller à l'encontre d'une demande aussi expressément formulée. Nous avons relancé le Général MOBUTU à ce sujet au début de la semaine et attendons sa réaction.

S'il n'était pas intervenu, nous nous serions mis en contact avec les Nations Unies et aurions entrepris le déplacement avec leur accord. Mais cela ne nous paraît plus possible dans les circonstances actuelles.

J. de Preux
Délégué

C O P I E

Genève, le 17 avril 1962

TM/MPi 239 (139-37)
210 (37)

Note No 52

Monsieur G.C. SENN
Délégué du CICR
ELISABETHVILLE

Concerne : Prisonniers katangais à Stanleyville.

Nous avons appris par M. Gonard que vous vous préoccupiez du sort des prisonniers katangais à Stanleyville et que vous vous proposiez de les visiter, dans l'éventualité où M. de Preux n'aurait pu le faire depuis Léopoldville.

Par une note datée du 6 avril, M. de Preux nous a fait savoir qu'il avait effectivement fait une démarche pour pouvoir visiter ces prisonniers et que l'autorisation sollicitée lui avait été accordée par M. C. Adoula en date du 22 mars. Vous trouverez ci-joint pour votre information, copie de cette autorisation.

Toutefois, le général Mobutu a prié M. de Preux de différer son déplacement à Stanleyville, alléguant qu'il désirait se joindre à lui pour effectuer cette visite. M. de Preux a estimé impossible d'aller à l'encontre d'une demande aussi expressément formulée et s'est vu ainsi obligé de surseoir à cette visite. Nous venons d'apprendre par un télégramme reçu de M. de Preux aujourd'hui qu'il avait pu finalement partir pour Stanleyville le 17 avril, pour y visiter ces prisonniers katangais.

Dans ces circonstances, il n'est donc plus nécessaire que vous vous déplaciez à Stanleyville dans le même but. Nous ne manquerons pas de vous communiquer le rapport de visite de M. de Preux dès que celui-ci nous sera parvenu. M. de Preux devant ensuite rentrer à Genève, nous vous serions reconnaissants de suivre cette question si nécessaire.

Avec nos remerciements anticipés.

pour le Comité international
de la Croix-Rouge

T. Mathez - déléguée

C O P I E

DELEGATION DU CICR AU CONGO

210 (37)
JdP/mct

Le 27 avril 1962

Concerne : Démarches en vue de visiter les prisonniers katangais à Stanleyville.

Dès réception de votre câble No 394 reçu le 11 avril, nous nous sommes adressés au Quartier Général de l'ANC pour annoncer notre prochaindépart et demander à pouvoir visiter les prisonniers katangais à Stanleyville avant de partir, conformément à l'autorisation donnée par M. Adoula.

Il nous fut aussitôt répondu que cette visite pourrait avoir lieu quand nous voudrions, mais que les démarches sur place devraient être adressées au Général Lundula, mais non plus comme il avait été précédemment précisé, au Commandant du Camp, Major Nembalemba.

Après réflexion (et une interruption de tout contact téléphonique de 48 heures), nous avons accepté l'offre qui nous avait été faite de nous faire accompagner par un officier d'ordonnance du Général Mobutu, le Lt-adjudant Nzinga, originaire de Moanda.

Partis le mardi 17 avril par l'Air-Congo, le Lt Nzinga effectua le même jour une démarche auprès du QG de l'ANC et nous fûmes reçus le lendemain par le Général Lundula. Celui-ci nous assura que la visite pourrait avoir lieu sans aucune difficulté dans l'après-midi et l'après-midi il se retrancha derrière le fait que les prisonniers étaient internés à une grande distance, coupés de Stanleyville par les inondations et qu'il était impossible de voir les prisonniers avant que les eaux n'aient baissé. Toute discussion était inutile, mais au moins le Général Lundula sut-il avoir l'air aussi ennuyé que nous de ce malheureux contretemps.

Nous ne pouvons tirer aucune conclusion de cette tentative quant à savoir si les prisonniers sont réellement en vie ou non. Il apparaît cependant que Stanleyville - en dépit du fait que le Général Lundula semble bien disposé à l'égard du Gouvernement Central - est encore assez fortement soumis aux influences des jeunesses gizengistes et lumumbistes et l'on peut éventuellement trouver dans une opposition de ces mouvements la justification de la réponse qui nous a été donnée.

Quoi qu'il en soit, le Général Lundula ne nous a pas caché que le problème de la Province orientale est encore soumis à la solution du problème katangais et l'annonce du départ de M. TSHOMBE, parvenue à Stanleyville durant notre mission, n'a certainement pas facilité les choses.

C'est encore une autre question de savoir si en définitive, dans le cas où les prisonniers seraient vivants, notre démarche n'aura pas au moins attiré l'attention des autorités sur l'importance de la question et contribué à améliorer leur traitement.

J. de Preux
délégué

C O P Y

Genève, le 1er mai 1962

TM/MPi 210 (37)

Note No 54

Monsieur G.C. Senn
Délégué du CICR

ELISABETHVILLE

Concerne : Prisonniers katangais à Stanleyville.

Nous vous avons renseigné, par notre note No 52 du 17 avril 1962, sur les démarches faites par M. de Preux aux fins de visiter les prisonniers katangais détenus à Stanleyville. Ainsi que nous vous en avons informé, M. de Preux s'est effectivement rendu à Stanleyville le 17 avril pour procéder à cette visite. Malheureusement, et contrairement à son attente, il n'a finalement pas pu voir ces prisonniers. La note qu'il nous a adressée à ce sujet, et dont nous vous remettons ci-joint copie pour votre information personnelle, vous orientera sur l'échec de ses démarches.

Nous avons tenu à vous en informer sans tarder, de façon à vous permettre d'entreprendre toutes démarches que vous jugerez utiles. M. de Preux étant rentré à Genève, vous avez désormais toute latitude de reprendre cette question à votre gré.

Il nous intéressera naturellement d'être informés de ce que vous aurez fait à cet égard, et d'avance nous vous remercions des nouvelles que vous voudrez bien nous donner.

T. Mathez
déléguée

100

RECEIVED
1962 MAY 16 PM 1:56

Red Cross

NNNN
UC 100
CUE 034
SS CUA
DE CUE 34/16

21048

FM ONUC ELISABETHVILLE
TO ONUC LEOPOLDVILLE
BT
UNCLAS ELLEO 689. GARDINER FROM ROLZ BENNETT PLEASE TRANSMIT TO INTERREDCROSS GENERVA FROM MELCHER ELISABETHVILLE
16 MAI NUMERO VINGTDEUX STOP VOUS ACCUSE RECEPTION VOS TELEGRAMMES NOS 43 ET 44 STOP SENN ESPERE POUVOIR SE RENDRE INCESSAMENT A LEOPOLDVILLE EN VUE PRENDRE CONTACT AVEC AUTORITES CONGOLAISES ET QG ONUC AINSI QU'AVEC MLLE EGGER STOP IS SE PROPOSE VOUS FAIRE RAPOERT SUR FUTURE ACTIVITE CICR AU CONGO APRES CES ENTRETIENS STOP IL ESPERE OBTENIR AUTORISATION VISITER PRISONNIERS KATANGAIS A STANLEYVILLE STOP AI DEJA PRIS CONTACT AVEC CURATEUR AUX SUCCESSIONS ET FERAI TOUT MON POSSIBLE POUR LIQUIDER CETTE AFFAIRE A LA SATISFACTION DES HERITIERS OLIVET STOP DELAI POUR ENVOI PIECE LEGALISEE A ETE REPPORTE A UNE DATE ULTERIEURE UNQUOTE
BT
CFN 689 16 43 44
16/1315Z MAY CUE

Pleine authenticité

C
O
P
I
E

Jacques Modeste OMONOMBE
Leader Congolais du MNC/L
Détenu à "MAKALA"
Léopoldville

Léopoldville, le 15 mai 1962

A Son Excellence Monsieur le
Secrétaire Général de l'O.N.U.
à NEW YORK

Excellence,

Je soussigné Jacques Modeste OMONOMBE, Leader Congolais du MNC/Lumumba et cousin germain de feu le Premier Ministre Patrice Emery LUMUMBA, ai le grand honneur de saisir Votre Autorité Internationale d'un recours contre les représailles, des tortures, et arrestation arbitraire dont je suis l'objet de la part des autorités de Léopoldville:

Après avoir subi des sévices corporels dont je porte encore les preuves sur mon corps lors de l'arrestation de mon regretté cousin en décembre 1960. Après avoir été libéré par les militaires de l'A N C quelques jours avant le transfert de mon regretté cousin à Elisabethville, où il fut assassiné, j'ai regagné Stanleyville où nous avons dû continuer ensemble avec Mr. Antoine GIZENGA et d'autres leaders de notre bloc à poursuivre les lignes de conduite qui nous ont été tracées par le feu Patrice Emery LUMUMBA.

A Stanleyville, le Gouvernement central, sous la présidence de M. Gizenga qui a été le Chef dudit gouvernement, me chargea en mi-février 1961, d'une mission officielle du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique pour la province du KASAI, ceci conformément aux dispositions générales en matière civile et militaire.

Je me suis comporté et conduit toute la mission durant, très convenablement sans que le Chef du Gouvernement me fasse la moindre remarque.

Après la fusion des deux gouvernements due au Conclave de Lovanium, les déclarations solennelles faites par Monsieur Joseph KASAVUBU, Chef de l'Etat d'enterrer définitivement toutes les fautes commises par les deux fractions. Après la formation d'Union Nationale, je me suis comme tous les autres Leaders incliné à la décision du Parlement et du Chef de l'Etat, de travailler main dans la main pour redresser la situation du pays sombré dans un chaos infernal.

Monsieur Gizenga et d'autres membres du gouvernement de Stanleyville ont fait et font parti du gouvernement que préside M. Adoula sans que le chat soit réveillé.

En mars 1962, alors qu'aucune plainte n'a été formulée en marcharge, j'ai été arrêté et jeté en prison de "MAKALA", à Léopoldville, où depuis lors, je suis renfermé au "cachot" à la merci des tortures et des sévices en attendant que les mêmes autorités me fassent subir le même sort que mon regretté cousin.

Je ne puis comprendre qu'on puisse m'arrêter sans inquiéter d'autres leaders qui ont collaboré avec le Gouvernement central de Stanleyville actuellement au pouvoir national ce qui prouve en suffisance du droit, la contradiction flagrante contre les déclarations de Lovanium. Je recours à vous, Monsieur le Secrétaire général, pour solliciter votre énergique intervention auprès du Gouvernement central, afin qu'il respecte ne fut-ce qu'une seule fois, la Charte des Nations Unies sur les droits de l'homme, les libertés fondamentales et prononce ma mise en liberté inconditionnelle.

Je ne peux vous cacher, Monsieur le Secrétaire général, que mon arrestation a double but : "primo, d'exterminer les membres de la famille du feu Patrice Emery LUMUMBA par enlèvement simultané ce qui signifierait tolérer "Un crime de génocide", secundo, m'empêcher de mettre à la disposition du monde international tout ce que je connais des derniers jours de mon regretté cousin que j'ai quitté deux semaines avant son assassinat après des résistances. J'espère, Excellence, qu'une personnalité intègre et internationale, vous parviendrez en vertu des pouvoirs que vous confère la Charte des Nations Unies et les pays Membres à me sortir de cette situation combien malheureuse.

L'impossibilité de communiquer avec l'extérieur et sûr que cette requête ne passera pas si elle doit suivre la voie normale, j'ai profité d'une circonstance heureuse pour vous envoyer cette lettre longtemps écrite et qui ne pouvait échapper au contrôle des dirigeants de la prison où je me trouve.

Espérant que vous ne manqueriez pas de réserver une suite à la présente requête, je vous prie de croire, Excellence, aux assurances de ma très haute considération.

(signée) Jacques Modeste Omonombe

P.S. Je m'excuse du papier utilisé, le seul que j'ai pu trouver.

J.M.O.

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

Red Cross

INDICATE PRIORITY	S V C Service		F F F F F Routine	X	S S S S S Priority		PRIORITE NATIONS	

Priorité Nations traffic is strictly limited.

N R

OUTGOING CLEAR CABLE

Address(es)

ONUC ELISABETHVILLE

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix & / or number as required USE DOUBLE SPACING.

EV-630 ROLZ-BENNETT FROM GARDINER

REF YOUR ELLEO 662 I FEEL WE SHOULD CONTINUE TO EXTEND COURTESY OF USING OUR TELEGRAPHIC COMMUNICATIONS TO INTERNATIONAL RED CROSS

cc: Mr. Ahmed

2500 x 200 — Imp. Plateau 11267

T. O. R.

T. O. D.

BY :

Drafted by : M. Robertson

Authorized : R. Gardiner

Date : 15 May 1962

RECEIVED
RECEIVED
O.N.U.

169

10817

Red Cross

NNNNNN

UC 169

CUE 048

FF CUA

DE CUE 48/08

FM ONUC ELISABETHVILLE

TO ONUC LEO

BT

UNCLAS ELLEO 662 . GARDINER AHMED FROM ROLZ BENNET BJUNE .
ONUC UNDERTOOK AS AN EMERGENCY MEASURE DURING THE DECEMBER EVENTS
TO RETRANSMIT THROUGH ITS NETWORK CAMLYWRR JOTO THE INTERNATIONAL
RED CROSS BY ITS LOCAL REPRESENTATIVES IN EVILLE , IN VIEW OF THE
FACT THAT TELEGRAPHIC COMMUNICATIONS WITH THE OUTSIDE WERE INTERRUPTED .
NOW THAT COMMUNICATIONS FROM EVILLE CMA BE MADE THROUGH NORMAL CHAN-
NELS , AND TAKING INTO ACCOUNT THE GREAT AMOUNT OF TRAFFIC WHICH IS
HANDLED THROUGH OUR NETWORK , IT IS SUGGESTED THAT THE FACILITIES
GRANTED TO THE INTERNATIONAL RED CROSS BE DISCONTINUED , WITH THE EX-
CEPTION OF MESSAGES FROM EVILLE TO LEO FOR THERE IS AS YET NO
OTHER TELEGRAPHIC COMMUNICATIONS BETWEEN THESE TWO POINTS EXCEPT ONUC
NETWORK .
WE WOULD BE GRATEFUL TO HAVE YOUR VIEWS ON THIS MATTER

BT

CFN 662

08/1530Z MAY CUE

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

Red Cross

INDICATE PRIORITY	SVC Service	FFFFF Routine	XXX	SSSSS Priority	PRIORITE NATIONS

Priorité Nations traffic is strictly limited.

OUTGOING CLEAR CABLE

N R

Address(es)

INTERREDCROSS GENEVA

L Marcelle

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix & / or number as required USE DOUBLE SPACING.

TRANSMITTED FROM MELCHER ELISABETHVILLE QUOTE 7 MAI NUMERO VINGTETUN STOP VOUS ACCUSE RECEPTION VOTRE TELEGRAMME NUMERO 42. NE SUIS MALHEUREUSEMENT PAS EN MESURE DONNER SUITE VOTRE DEMANDE AVANT RETOUR A ELISABETHVILLE DE SENN PREVU POUR LE QUINZE MAI. SON COURRIER A ETE TRANSMIS A GWELO ET JE SUPPOSE QU'IL VOUS A REPONDU DIRECTEMENT. VOUS TELEGRAPHIERAI IMMEDIATEMENT APRES AVOIR EU OCCASION DISCUTER AVEC SENN QUESTIONS SOULEVEES DANS VOS NOTES 51 ET 55. UNQUOTE

GARDINER ONUC

2500 x 200 — Imp. Plateau 11267

T. O. R.

T. O. D.

BY :

Drafted by : mm

Authorized :

Date : 8 May 1962

R: Cross

RECEIVED
1962 MAY -9 PM 3:28

C1

1962 MAY -9 PM 3:12
O.N.U.

UC130

CUE026

FF CUA

DE CUE 26/08

FM ONUC EVILLE

TO ONUC LEO

19785

BT

UNCLAS ELLEO 659 GARDINER FROM ROLZ BENNETT PLEASE TRANSMIST TO INTERREDCROSS GENEVA FROM MELCHER ELISABETHVILLE. 7 MAU NUMERO VINGTETUN STOP VOUS ACCUSE RECEPTION VOTRE TELEGRAMME NUMERO 42. NE SUIS MALHEUREUSEMENT PAS EN MESURE DONNER SUITE VOTRE DEMANDE AVANT RETOUR A ELISABETHVILLE DE SENN PREVU POUR LE QUINZE MAI. SON COURRIER A ETE TRANSMIS A GWELO ET JE SUPPOSE QU'IL VOUS A REPONDE DIRECTEMENT. VOUS TLEGRAPHIERAI IMMEDIATEMENT APRES AVOIR EU OCCASION DISCUTER AVEC SENN QUESTIONS SOULEVEES DANS VOS NOTES 51 ET 55.

BT

CFN ~~659 7 42 51 55~~

08/1230Z MAY CUE

INCOMING TELEGRAM DELIVERED TO:

S.R.S.C.	X		L.L.O.
DIV.			
C.A.			MAILOPS.
C.I.			P.X.
C.P.O.			F.A.O.
C.F.O.			I.T.U.
			W.M.O.
C.C.S.			WELFARE
MILITARY			

OIC

NNM

RC.

Le 1er mai 1962

Cher Monsieur,

Je crois savoir que le Comité international de la Croix-Rouge envisagerait peut-être de mettre fin à l'activité de sa délégation au Congo, dont le siège se trouve à Léopoldville. C'est là, certes, une question qu'il appartient à vous et au Comité international seuls de trancher, mais je sais que vous me pardonnerez si, dans les circonstances présentes, je vous fais connaître mon avis à ce sujet.

Qu'il me soit permis de dire, en ma qualité de Secrétaire général par intérim, que j'attache une très grande importance à l'existence, au Congo, d'une délégation du Comité international de la Croix-Rouge. Au cours des deux dernières années, et tout particulièrement en période de crise, vos représentants ont accompli une oeuvre remarquable. Comme vous le savez, il y a au Congo bien des situations présentant une importance humanitaire qui exigent une attention constante du genre de celle que seul un représentant du Comité international de la Croix-Rouge peut donner. La présence d'un représentant du Comité international de la Croix-Rouge est aussi extrêmement importante pour l'accomplissement du mandat très délicat dont l'Organisation des Nations Unies est chargée au Congo. Je souhaite donc très vivement que vous puissiez juger possible de maintenir en fonctions votre délégation à Léopoldville.

Veuillez croire, cher Monsieur, à mes santiments les meilleurs.

Le Secrétaire général p.i.

U Thant

Monsieur Léopold Boissier
Président du Comité International
de la Croix-Rouge
Genève, Suisse

cc: Mr. Gardiner, Leo.
Mr. Khiary, "

Red Cross

Ref. 16/4

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

LE PRÉSIDENT

Genève, le 13 avril 1962

Monsieur le Chargé de mission,

Mon collègue M. Samuel Gonard, Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge, et M. Georg Hoffmann, notre délégué, se sont empressés, dès leur retour à Genève, de m'informer de l'assistance que vous leur avez si aimablement offerte dès leur arrivée à Léopoldville.

Au nom du Comité international de la Croix-Rouge, je tiens à vous en remercier très vivement et vous prie d'agréer, Monsieur le Chargé de mission, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Léopold Boissier

Léopold BOISSIER

Monsieur Robert K.A. GARDINER
Chargé de la Mission des
Nations Unies au Congo
LEOPOLDVILLE

A33/1

Comité International de la Croix-Rouge
DELEGATION AU CONGO

Léopoldville, le 6 mars 1962
41, avenue Valcke - Tél. 4596

Notre réf.: Léo 2/2/2
dP/je

RCL 6/3

Monsieur R. GARDINER
Chargé de la Mission des
Nations Unies au Congo

LEOPOLDVILLE

Monsieur le Chargé de Mission,

Pour faire suite à l'entretien que nous avons eu l'honneur d'avoir avec vous le 21 février, nous vous faisons tenir sous ce pli copie de la lettre que nous avons adressée à M. ADOULA, Premier Ministre, au sujet des prisonniers katangais en mains des forces de l'Armée nationale congolaise à Stanleyville. Nous nous permettons d'ajouter en outre que, étant donné le récent développement de la situation dans le Nord Katanga, ce problème nous paraît d'autant plus important.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé de Mission, les assurances de notre considération la plus distinguée.

J. de Preux
Délégué

annexe

C O P I E

5 février 1962

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que notre délégué à Elisabethville a pu, récemment, visiter à deux reprises six prisonniers de l'Armée nationale congolaise internés à Kipushi, et leur faire

Son Excellence
Monsieur C. ADOULA
Premier Ministre
LEOPOLDVILLE

parvenir quelques secours.

Veuillez trouver, en annexe, une liste des prisonniers en question. Selon le rapport de notre délégué, ceux-ci sont tous en bonne santé et bien traîtés.

Lors de son passage à Stanleyville, le 24 janvier, notre délégué a appris que 14 gendarmes katangais, capturés lors des combats qui se sont déroulés au Nord Katanga, s'y trouvaient internés. Mais il ne put obtenir du Général LUNDULA l'autorisation de les visiter, selon lui une telle autorisation ne pouvait être accordée que par le Gouvernement Central.

Notre délégué fait également état de rumeurs selon lesquelles ces prisonniers ne seraient pas traîtés comme il convient, rumeurs qui se sont répandues jusqu'au Katanga et qui pourraient, si elles ne sont pas démenties, compromettre la situation jusqu'ici excellente des prisonniers de l'Armée nationale à Kipushi.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
GENÈVE

Toujours soucieux du sort des prisonniers militaires détenus, nous nous permettons de vous exposer les faits et de solliciter votre haute intervention en leur faveur. Permettez-nous également de vous assurer que nous nous tenons, comme par le passé, à l'entière disposition des autorités en vue de faciliter, s'il y a lieu, le réglement de ces problèmes.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de notre haute considération.

J. de Preux
Délégué

annexe 1

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
GENÈVE - SUISSE

Lt. ORERA Michel - 2/6 Bon Watsa marié Perpetua UWODA + 5 enfants
Comd 2/6 Watsa

Sgt TABARO Joseph - c/ 9/6/ 13 ème Compagnie Leo
marié YOTA Josephine
c/o Colt 9/13 BON Leo

Cpl LUFUNGULA Célestin - c/o 9/13 BON Leo
célibataire - Famille Kindu av Jean no. 52

Cpl MUBENGA Isidore - c/o Etat Major/13 BON Leo
marié MASENGO Angelique c/o Etat Major/13 BON Leo

Cpl BARORA Remy - c/o 9/13 BON Leo
célibataire
Famille c/o MUGOHE Province Bukavu
T Kabaré
V Muzurar
Province Kivu

Cpl BOLYAHENDA Martin - c/o a/13 BON Leo
célibataire
famille DOMMA
Province
c/o MANGENDE village

Red Cross

Rec 24/2

23 February 2

To: All Concerned

From: B. Kaplan, Chief of General Services

Subject: Plan of Ceremony - Departure of 3 Caskets of Red Cross Personnel

1. General Services will check that coffins are flag draped and with wreath and also that the final destination of the coffins is marked on them: Dr. Breitnecker, Medical-Legal Institute, Vienna.

2. Three 3-ton trucks of the GT Pakistan Transportation Company will be at the hospital at 8:00 A.M., 24 February, to transport coffins to N'Djili. One officer and ten men of the 5th QONR will report at the same time to the hospital to help load coffins on trucks and escort coffins to N'Djili airport. A jeep of Canadian MPs from the Provost Marshall Section will be there to escort convoy to N'Djili. After loading, they will leave the hospital at 8:30 A.M. and due to arrive at N'Djili airport before 9:30 A.M. These arrangements are under the general control of Mr. Rajagopalan.

3. Mr. Rajagopalan will contact the Commander of the American area at the airport to request permission to use this area for final ceremonies since it is the quietest and best suited. He will also inform ANC Commander, N'Djili airport, of proposed plans.

4. Movement Control personnel have been contacted to see that plane is completely loaded with coffins and other items and in position where ceremony is to be held by 10:30 A.M. at the latest. Canadian MPs will take care of traffic control, guiding visiting dignitaries to proper area.

5. The ceremony is scheduled to begin at 11:00 A.M.

6. A hollow square will be formed beside the plane. With their backs to the plane and running parallel to it will be 9 UN Security Officers in this order, reading left to right:

.../

1 as Standard Guard
2 Congolese Flag
3 Red Cross Flag
4 Belgian Flag
5 Swiss Flag
6 Dutch Flag
7 Red Cross Flag
8 UN Flag
9 as Standard Guard

The right side of the hollow square will be made up of the ANC contingent. On the left side, in the forefront, the Drum and Bugle Corps and behind them the Nigerian contingent. Mr. Gardiner will be opposite the far end of the hollow square facing the Security guards with all dignitaries lined behind him to close the hollow square.

7. Order of Ceremony

1 Chaplain
2 Mr. Gardiner
3 Last post
4 Period of silence
5 Reveille

Upon completion of reveille, the Nigerian band will lead the military organizations away.

File

12 January 1962

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre lettre du 5 janvier 1962, par laquelle vous avez bien voulu me communiquer deux déclarations concernant de prétendues activités de l'Organisation des Nations Unies au Katanga et un article paru dans le "Sunday Telegraph".

A propos de ce dernier, je suis parfaitement au courant de la prétendue interview de Max Clos, qui a paru d'abord dans "Le Figaro" il y a quelques semaines. A l'époque, on a demandé au Colonel Maitra de commenter les déclarations qui lui étaient attribuées. Il a répondu qu'il n'y avait eu aucune interview de ce genre et que, bien qu'il eût escorté un groupe de journalistes sur le théâtre des hostilités à Elisabethville, il ne se rappelait même pas avoir adressé la parole à un journaliste du nom de Clos.

Je pourrais ajouter un autre commentaire, à propos de cet indident, sous la forme d'un extrait de la réponse du représentant de l'Organisation des Nations Unies à Elisabethville : "... Le Consul de Suisse, M. Melcher, qui est également délégué de la Croix-Rouge internationale, a été si choqué (par l'article de Clos) qu'il est intervenu personnellement auprès du Consul général de France."

Quant à la déclaration concernant le bombardement de l'hôpital de Shinkolobwe, je tiens à appeler votre attention sur l'explication suivante qui a été donnée des circonstances dans lesquelles l'incident s'est produit, telle que notre représentant à Elisabethville nous l'a communiquée :

"... Shinkolobwe est un camp de gendarmerie situé dans les faubourgs de Jadotville et l'un des principaux points où la gendarmerie katangaise et les mercenaires se rassemblaient pour leurs opérations

Monsieur Léopold Boissier
Président du Comité international
de la Croix-Rouge
Genève (Suisse)

contre les troupes de L'Organisation des Nations Unies au Congo. Shinkolobwe continuant à être utilisée à cette fin, la Force des Nations Unies a été obligée de déclencher contre elle une attaque aérienne. L'hôpital est situé à l'intérieur de l'enceinte du camp, à 200 mètres environ du bâtiment principal. Selon le rapport de l'officier de l'Organisation des Nations Unies au Congo qui dirigeait l'attaque aérienne, aucune insigne de la Croix-Rouge n'était visible à 2.500 mètres d'altitude : une croix indistincte brun rouge, sur le toit de l'un des bâtiments, a été aperçue au cours de l'attaque alors que les appareils de l'Organisation des Nations Unies étaient déjà descendus à 200 ou 300 métres d'altitude. L'ordre de cesser l'attaque a été donné dès que la Croix-Rouge a été aperçue de l'un des appareils, mais certains d'entre eux avaient déjà commencé à tirer, atteignant, semble-t-il, l'hôpital. 11.Le Secrétaire général par intérim regrette vivement les pertes de vies humaines, les blessures et les dommages causés par l'attaque des appareils de l'Organisation des Nations Unies, qui, alors qu'ils s'attaquaient légitimement à un objectif militaire, paraissent avoir atteint aussi un hôpital. Il a donné pour instructions au commandement de l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que les plus strictes précautions soient prises pour éviter, autant que cela est humainement possible, la répétition de tels incidents."

Enfin, en ce qui concerne la déclaration des deux conducteurs d'ambulance katangais, c'est la première fois que nous entendons parler de l'utilisation d'une ambulance par les forces de l'Organisation des Nations Unies pour transporter des troupes. Il est évidemment trop tard pour essayer de rechercher l'origine de cette nouvelle. Je ne puis que rappeler les nombreuses allégations semblables, relatives à l'abus qu'aurait fait l'Organisation des Nations Unies de l'emblème de la Croix-Rouge, qui se sont par la suite révélées mensongères ou déformées. Connaissant les instructions qui ont été données à nos forces armées et le soin avec lequel on s'applique à les faire respecter, je suis persuadé que cette dernière déclaration est également dépourvue de fondement. En revanche, vous n'ignorez pas les nombreux cas authentiques d'abus de l'emblème de la Croix-Rouge dont se sont rendus coupables la gendarmerie, les mercenaires et les francs-tireurs.

Je vous remercie vivement de vos aimables voeux de Nouvel An et vous adresse à mon tour mes voeux les plus chaleureux. Les tâches que nous a transmises l'année difficile qui vient de s'écouler nous sont facilitées par la coopération constante et spontanée d'organisations telles que la vôtre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général par intérim

U Thant

RECEIVED
O.N.U.C.
1962 JAN 8
15:11

INCOMING TELEGRAM DELIVERED TO:
S.R.S. X
C.A.P.
C.P.A.
C.P.B.
C.F.S.
M.L.O.
MAILOPS.
P.X.
C.S.O.
A.T.U.
W.M.O.
FARE

2C10 GENEVA 8.1.62 159 16.00

LINNER UNOC HQ
LEOPOLDVILLE

C1

PLEASE PASS URGENTLY LEAGUEDEL NORREDAM FOLLOWING MESSAGE QUOTE
YOUR TELEX 2 RECEIVED STOP PLEASE PROVIDE DETAILS DISTRIBUTION
SOVIETCROSS RELIEF SUPPLIES AND PLACEMENT RUSSIAN DOCTORS STOP
FUNDS EN ROUTE STOP GUIBBERT STIOL NOT ARRIVED GENEVA FINALISE
AGREEMENT MEANWHILE SUGGEST YUO PROCEED BUILD BODIES FOR AS MANY
JEEPS ONLY AS IMMEDIATELY NECESSARY
./2
MAINTAINING PRINCIPLE WITH UNICEF HOWEVER TRANSPORT NOT LICROSS
RESPONSIBILITY STOP BELGIANCROSS HAS FORWARDED PISA ADDITIONAL
23 PARCELS MEDICAMENTS WEIGHING 413 KILOS FOR STANLEYVILLE WHICH WILL
BE COMING LEO SHORTLY STOP WE WILL ADVISE DATE DEPARTURE FROM PISA
~~BUT J.E.E~~ BUT HOPEFUL TODAY STOP ANDERS BYE ARRIVING GENEVA TUES-
DAY HAS ACCEPTED ASSIGNMENT CONGO
./3
AND BOOKED EX PISA JANUARY 12 STOP BLAHA ARRIVING GENEVA
JANUARY 12 AND WILL DEPART LEO FIRST TRANSPORT THEREAFTER STOP
GEORGE NOT AVAILABLE BUT GREEKCROSS SENDING ANTOINE KEFALAS WHO
EXPECTED ARRIVE GENEVA THIS WEEK ENROUTE LEO STOP RUTTEN BEING
TRANSFERREDN CONGO ABOUT MARCH 1 AS REMPLACEMENT SEM STOP STILL NO
./4
REPLY ON DELEGATE FROM CANCROSS ; LICROSS KFRT-121 UNQUOTE;

LICROSS ***

le 6 janvier 1962

L'Organisation des Nations Unies vous remercie vivement de vos bons voeux et prend plaisir à vous adresser, à son tour, pour vous et tous les membres de la Délégation du Comité international de la Croix-Rouge, ses voeux les meilleurs pour l'année 1962.

S. Linnér
Chargé de la Mission
des Nations Unies
au Congo

Monsieur J. de Preux
Délégué
Délégation du Comité international
de la Croix-Rouge
41, avenue Valcke

Léopoldville

item return
for good wishes

Comité International de la Croix-Rouge

DELEGATION AU CONGO

Léopoldville, le 1er janvier 1962
41, avenue Valcke - Tél. 4596

Notre réf. :

La Délégation du Comité international de la Croix-Rouge vous adresse, ainsi qu'à tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.

J. de Preux
J. de Preux
Délégué

Monsieur S. LINNER
Chargé de la Mission
des Nations Unies au Congo

Léopoldville

File

2 January 1962

Dear Mr. Norredam,

I am writing in connection with the assistance offered by the Russian Red Cross and Red Crescent to the flood devastated areas of the Congo.

The Ministry of Foreign Affairs has communicated to us the attached note verbale which they have sent to the Russian Embassy in Leopoldville. From it you will see that it is the decision of the Government that all the assistance to be offered by the Soviet Red Cross should be channelled through the United Nations. — see USSR file

In consequence I am writing to confirm to you that the United Nations will undertake the distribution of the material supplies as well as the allocation of the medical personnel expected.

I am sending copy of this letter to Dr. Bellerive who will be in charge of the necessary arrangements.

Yours sincerely,

R.J.B. Rossborough
Acting Chief of Civilian
Operations

Mr. J. Norredam
Chief Delegate
International Red Cross
Boite Postale No. 8563
Léopoldville

cc: Dr. Bellerive
Mr. Poujoulat ✓

M. Poujoulat
660

File
Q 4
I

Le 27 décembre 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier de votre lettre du 18 décembre, par laquelle vous avez répondu aux demandes que je vous adressais en ce qui concerne les déclarations qui auraient été attribuées, au début de ce mois, à M. Georges Olivet.

J'ai déjà indiqué la grande satisfaction que m'a causé votre télégramme du 11 décembre, par lequel vous m'avez donné l'assurance que M. Olivet avait démenti les déclarations de presse en question. Connaissant le dévouement de M. Olivet aux principes de la Croix-Rouge et la manière dont il a coopéré avec le personnel de l'Organisation des Nations Unies au Katanga durant les récentes hostilités, il m'avait semblé dès le début qu'il n'aurait pu faire les commentaires qu'on lui attribuait. J'ai cru toutefois devoir appeler votre attention sur cette question pour vous donner, ainsi qu'à M. Olivet, l'occasion de mettre les choses au point.

Comme vous n'ignorez pas, l'Organisation des Nations Unies a déjà démenti, à diverses reprises, des déclarations faussement attribuées à son personnel au Katanga.

Au moment où nous partageons le deuil cruel causé par la mort tragique de M. Olivet, j'ai cru de mon devoir d'apporter ces quelques précisions. M. Olivet était um membre éminent de la Croix-Rouge, dont

Monsieur Léopold Boissier
Président du Comité International
de la Croix-Rouge
7, Avenue de la Paix,
Genève,
Suisse

l'impartialité et la discrétion étaient aussi irréprochables que son dévouement était illimité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire général par intérim

U Thant

RECEIVED
DEC 16 11:55

DEC 16 11:55

INFO

L-416

ZC2 GENEVA 171 15 1240 ;

LINNER UNOC HQ
LEOPOLDVILLE

original sent by Cable section

PLEASE PASS URGENTLY LEAGUEDEL NORREDAM TELEPHONING 5037
QUOTE SOVIET REDCROSS TODAY ADVISES US IT SENDING SPECIAL
PLANE SHORTEST ROUTE CONGO WITH FOOD, MEDICAMENTS, AND GROUP
SOVIET DOCTORS STOP THIS AID HAS BEEN CLEARED FROM SOVIETGOV
TO CONGOGOV WITH ADOULA REPLYING SUBQUOTE CONGOLESE PEOPLE

GRATEFUL FOR EXPRESSION YOUR SYMPATHY AND WILL BE HAPPY RECEIVE
ASSISTANCE WHICH YOU SUGGEST ENDSUBQUOTE ADOULA ALSO STATED
DISTRIBUTION OF DOCTORS MEDICAMENTS AND FOODSTUFFS WILL BE
DONE BY CENTRAL REPUBLIC GOVERNMENT STOP VIEW SOVIETCROSS
REQUEST LEAGUE RECOGNIZE AND RENDER ASSISTANCE IN APPLYING
SOVIET AID WHICH APPARENTLY FOR POPULATION EASTERN AND EQUATORIAL
PROVINCES STRUCK BY FLOODS WE REQUEST YOU CABLE URGENTLY POSITION
CONGOCROSS STOP NEED KNOW ~~PRIME S~~E PRIMO WHETHER CONGOCROSS
HAS OFFICIALLY REQUESTED INTERNATIONAL REDCROSS AID SECUNDO
WAS IT CONSULTED BY ADOULA WHEN CONGOGOV ACCEPTED SOVIETCROSS
OFFER TO HELP STOP UNLESS CONGOCROSS DIRECTLY INVOLVED WITH
CONGOGOV IN REQUESTING OR ACCEPTING SOVIETCROSS AID WE INCLINED
REPLY MOSCOW LICROSS UNABLE INVOLVE ITSELF BECAUSE CONSIDERS
AID ENTIRELY BETWEEN GOVERNMENTS STOP RUSH REPLY UNQUOTE ; LICROSS
KFRT-115 UNQUOTE ;

LICROSS"""

Sz → jo
File
16 XII

INFO

RECU DE L'ONU un pli adressé à M. J. de Preux

Comité International de la Croix-Rouge, 41 Av. Valcke

Léopoldville, le 8 décembre 1961

à 0830 heures

J. de Preux

porté à la main 8/12

JP/jg

Léopoldville, le 7 décembre 1961

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note, référence 4/3/1, en date du 7 décembre 1961 et ai le plaisir de vous informer que nous sommes en mesure de pouvoir faciliter éventuellement vos communications ainsi que celles que vous pourriez recevoir de votre Siège à Genève avec votre Représentant à Elisabethville.

Nous informons par ailleurs directement votre Délégué dans cette ville par l'intermédiaire de notre Représentant.

Il reste bien entendu que, dans les conjonctures actuelles, il est essentiel que vos communications soient limitées à l'essentiel ou au plus urgent étant donné que notre réseau se trouve particulièrement surchargé.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma haute considération.

Sture Linnér
Chargé de la Mission
des Nations Unies au Congo

Monsieur J. de Preux,
Comité International de la Croix-Rouge
41 avenue Valcke
Léopoldville

Comité International de la Croix-Rouge

DELEGATION AU CONGO

Léopoldville, le 7 décembre 1961
41, avenue Valcke - Tél. 4596

Notre réf.: 4/3/1
dP/je

Monsieur S. LINNER
Chargé de la Mission des
Nations Unies au Congo

LEOPOLDVILLE

Monsieur le Chargé de Mission,

Nous avons l'honneur de vous faire part d'une demande qui nous a été adressée par le siège du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, en vue de faciliter éventuellement nos communications avec notre représentant à Elisabethville, M.OLIVET.

Etant donné les circonstances, en effet, il n'est pas certain que des communications directes puissent être établies entre Elisabethville et Genève, et vous comprendrez, nous en sommes persuadés, l'importance qu'il peut y avoir à ce que notre délégué puisse recevoir de Genève des instructions adéquates. Nous nous sommes entretenus ce matin de cette question avec votre assistant, M. POUJOULAT.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé de Mission, les assurances de notre haute considération.

J. de Preux
Délégué

Dr Linner agreed today on this would be in UN's interests.

cc. Katanga
Red Cross
file

Léopoldville, le 7 décembre 1961

Monsieur le Délégué,

Ellis - 273

J'ai l'honneur de vous communiquer le message suivant qui m'est parvenu de notre représentant à Elisabethville en date du 6 décembre:

1. "Ai appris par la BBC que le représentant de la Croix Rouge à Elisabethville, M. Olivet, a jugé bon de déclarer:

A. Que les troupes des Nations Unies avaient tiré sur deux ambulances de la Croix Rouge et,

B. Qu'un tir de mortier avait atteint un camion qui était en train d'évacuer des femmes et des enfants"

2. "Ai communiqué ce qui suit à la Presse:

A. Des ordres stricts ont été donnés à toutes les troupes des Nations Unies de ne faire feu sur aucun véhicule civil et tout particulièrement sur les ambulances de la Croix Rouge. Au cas où des coups de feu auraient été tirés, ils l'auraient été faits en état de légitime défense. Les troupes des Nations Unies suivent une discipline très stricte et je n'ai pas jugé nécessaire de poursuivre ce genre de déclaration plus avant.

B. Je suis surpris que le représentant de la Croix Rouge puisse faire ce qu'aucun expert militaire n'apeut lui-même faire, c'est-à-dire identifier l'origine des obus de mortier. En effet les deux côtés ont utilisé des tires de mortier et les hostilités furent ouvertes hier par les katangais qui ont bombardé les Gourkhas.

C. Je suis surpris de voir que le représentant de la Croix Rouge jugge utile d'élever se voix au sein de la Presse Internationale sur ces deux accusations sérieuses mais n'a pas jugé utile de le faire la semaine passée lors des meutres, arrestations arbitraires, coups et blessures et autres mauvais traitements infligés au personnel des Nations Unies."

Monsieur de Preux,
Délégué du Comité International
de la Croix Rouge
Léopoldville

2/...

Après enquête nous n'avons trouvé aucun incident qui pourrait être même vaguement rapproché avec l'accusation lancée de coups de feu sur les ambulances.

J'ai naturellement informé notre Siège à New York du rapport ci-dessus en leur demandent d'intervenir auprès du vôtre à Genève. J'ai également dit au Secrétaire général que je vous communique la teneur de ce même rapport.

Je vous prie d'agréer, M. le Délégué, l'assurance de ma haute considération.

Sture Linnér
Chargé de la Mission
des Nations Unies au Congo

JP/jg

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.:

TO: Mr. Sture Linner, Officer-in-Charge, ONUC

FROM: C. V. Narasimhan, Under-Secretary for Special Political Affairs

SUBJECT: Attached letter to the President of the Red Cross

For your information.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.:

Le 5 décembre 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 novembre 1961 concernant l'application des Conventions de Genève de 1949 par les Forces des Nations Unies.

Je suis entièrement d'accord avec vous pour considérer que les Conventions de Genève de 1949 constituent la codification la plus complète des normes accordant à la personne humaine les garanties indispensables à sa sauvegarde en temps de guerre ou en cas de conflit armé quel qu'il soit. Je tiens aussi à confirmer que l'ONU entend que ses forces armées en campagne appliquent aussi scrupuleusement que possible les principes de ces Conventions.

A ce propos, vous demandez s'il ne serait pas opportun que l'Organisation des Nations Unies notifie, par une déclaration officielle et publique, qu'elle s'engage à respecter en toutes circonstances les Conventions de Genève. En ce qui concerne la Force d'urgence des Nations Unies, une disposition formelle en ce sens a été inscrite à l'article 44 de son réglement établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 1001 (ES-I) de l'Assemblée générale; ledit article est ainsi conçu :

> "Respect des conventions. Les membres de la Force sont tenus de respecter les principes et l'esprit des conventions internationales générales relatives à la conduite du personnel militaire."

Une disposition analogue s'appliquera à la Force des Nations Unies au Congo; si elle n'a pas encore été officiellement publiée - et elle le sera très prochainement - c'est parce que la signature avec le gouvernement du pays hôte d'un accord définissant le statut de la Force au Congo a été retardée pour des raisons techniques. Cet accord est maintenant signé.

Monsieur Léopold Boissier
Président du Comité international
de la Croix - Rouge
Genève (Suisse)

En ce qui concerne votre deuxième proposition, je note avec beaucoup de satisfaction que le Comité international de la Croix-Rouge offre son concours pour l'établissement des documents qui serviront à l'enseignement systématique des officiers et hommes de troupe placés sous le commandement des Nations Unies. Je pense en particulier que la publication intitulée "Les Conventions de Genève du 12 août 1949 - Résumé succinct à l'usage des militaires et du public", dont vous avez joint un spécimen à votre lettre, serait d'une grande utilité. Vous me signalez que cette publication existe en plusieurs langues. C'est pourquoi avant d'aborder la question de la livraison du nombre voulu d'exemplaires dans les diverses langues utilisées ou comprises par les contingents nationaux dont se composent les Forces des Nations Unies, je souhaiterais savoir dans quelles langues le résumé est actuellement disponible. Je suppose qu'il existe en français, en anglais et en espagnol mais peut-être n'a-t-il pas été traduit en amharique, en arabe, en danois, en hindi, en malais, en norvégien, en portugais, en serbo-croate, en suédois ni dans une langue d'Afrique telle que le lingala ou le kiswahili.

Point n'est besoin, j'en suis sûr, de préciser que toute mesure envisagée par l'ONU ne saurait avoir d'autre objet que de rappeler aux membres de ses Forces les principes des Conventions de Genève et de montrer ainsi, sans équivoque possible, que les opérations menées au nom et sous le commandement de l'Organisation doivent être en parfaite harmonie avec l'esprit des Conventions. Comme les Etats qui fournissent des contingents aux Forces de l'ONU continuent d'assurer l'instruction de base et le commandement direct de leurs unités sous l'autorité et le commandement suprême des Commandants des Forces des Nations Unies, il est impensable que l'Organisation puisse, de quelque manière que ce soit, porter atteinte à l'obligation qui incombe aux Etats parties aux diverses Conventions de diffuser le plus largement possible le texte de ces Conventions et d'en incorporer l'étude dans les programmes d'instruction militaire (I, 47; II,48; III, 127; IV, 144). Je ne vois donc aucune objection à ce que le Comité international, comme vous le proposez, suggère aux Etats qui mettent des troupes à la disposition de l'Organisation des Nations Unies d'agir de leur côté afin que ces troupes reçoivent l'instruction préliminaire nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général par intérim

632

RECU DE L'ONU un pli adressé à M. de Preux

Comité international de la Croix Rouge, avenue Valcke

Léopoldville, le 23 NOV 1961

à 15,15 heures

J. de Preux

c.c. Bukavu
corresp. file

23 November 1961

Dear Mr. de Preux,

With reference to the conversation you had with me on the afternoon of the 2nd instant regarding the disappearance, on 30 June 1961, of the two boys Donald Behiels and Mansour Shamji, I have as requested by you made inquiries from our representative in Bukavu.

It would appear that an extensive search and full investigations had been made at that time by United Nations personnel as well as by Ruandese and Congolese authorities. A reward was even offered for any information regarding the missing persons but with no positive results. It has unfortunately to be presumed that the boat had overturned and both boys drowned. Mr. Charles Knecht of the United Nations staff was personally in charge of our inquiries soon after the incident. I am enclosing for your information copies of the reports on the inquiries pursued.

I shall convey to you any further information that may reach us in regard to this matter.

With kind regards,

Yours sincerely,

N. Kanakaratne
Legal Adviser

NK/mr

Cables
Buka - 248
" - 275
" 342

Encls.

refer

Mr. de Preux
Representative of the
International Committee of the Red Cross
Avenue Valcke
Leopoldville

INCOMING CODE CABLE

ROUTINE

TO : LINNER
FROM : PALTHEY
DATE : 14 NOV 1961
NUMBER : OLEO 339.

Your LOVA 269.

Knecht informs me that file has been sent to Procureur Province Leopoldville Mr. Van Neuhuysen by Pagnanelli.

Bukavu, le 2 octobre 1962.-

TRANSMIS copie pour information à MM:
- le Président du Gouvernement Provincial du Kivu Maniema à BUKAVU;
- le Consul Général de Belgique à SHANGUGU;
- le Chef de la Mission Civile de l'ONU à BUKAVU;
- le Préfet de SHANGUGU.

Annexes : 2 feuilles

COMPTE RENDU COMPLEMENTAIRE DES DEMARCHES ENTREPRISES POUR RECHERCHER MESSIEURS DONALD BEHIELS ET MANSOUR SHAMJI DISPARUS DE BUKAVU LE 30 JUIN 1961

N'ayant à ce jour pas encore retrouvé les traces des disparus, nous avons pris l'initiative de dresser le présent mémorandum en vue d'aider les autorités dans leurs recherches, tâche très ardue, étant donné les circonstances.

Fin juillet, une lettre anonyme a été adressée au Parquet de Bukavu annonçant que les deux jeunes gens avaient été assassinés et accusant de ce crime un chef de la région de Birava. Une enquête serrée a permis l'identification de l'auteur de la lettre et son arrestation. Celui-ci aurait avoué que ses affirmations étaient dénuées de tout fondement et qu'il avait agi sous l'impulsion d'un sentiment de vengeance contre ce chef. Selon des renseignements fournis par le Parquet, l'intéressé serait toujours détenu à la prison centrale de Bukavu. Selon, une autre source, il aurait été remis en liberté.

Dans le courant du mois d'août, Monsieur Ali VUMA, Directeur de la Sûreté de Bukavu, acta la déposition d'un nommé Kangakolo boutiquier à Kadutu, qui déclara avoir appris que les deux jeunes gens auraient été vus dans la région de Birava chez un Ruandais. Kangakolo affirma que ceux-ci étaient bien traités - il donna même des détails sur le genre de nourriture qui leur était préparée. Jusqu'à présent Kangakolo maintient ses affirmation et s'est présenté à plusieurs reprise chez Messieurs MOLLEY et Ali VUMA. Le Directeur de la Sûreté - dépêcha des agents dans la région de Birava ainsi que sur l'île Idjwi et obtint de nombreux renseignements qui firent porter ses soupçons sur l'île Tshofu. C'est sur cette île que les Bami de Kalehe sont enterrés et, selon certains, son accès serait interdit aux étrangers. Décidé à mener lui-même l'enquête sur place, Monsieur Ali VUMA accompagné de Monsieur SOUMIALOT partirent un matin avec la voiture de Monsieur BEHIELS pour se rendre sur l'île Tshofu. Toutefois, détournés en cours de route par d'autres impératifs sans doute, ils rentrèrent le soir à Bukavu et déclarèrent n'avoir pas été sur l'île. Monsieur BEHIELS accompagné de Monsieur SHAMJI frère du disparu, partit le lendemain pour l'île interdite où contrairement à la légende non seulement il n'y avait pas de tabou à l'exception d'un petit enclos ou étaient enterrés ces Bami mais encore l'accueil des indigènes fut tout à fait cordial. Intérrogés au sujet des deux garçons, ils déclarèrent ne rien savoir.

Entretemps - Radio Katanga radiodiffusait une information selon laquelle, les enfants avaient été retrouvés sur une île du Lac Kivu. Les journaux belges se firent d'ailleurs l'écho de la nouvelle. De nombreux Congolais ayant capté cette émission crurent aussi que les jeunes gens avaient été retrouvés. Monsieur THOURDOULIN, directeur des Services de l'Information à Bukavu qui spontanément avait le 1er juillet prêté son concours pour lancer des appels par la voix de la radio, apprenant la nouvelle émise par radio Katanga vint trouver Monsieur BELLEFF[illegible] et lui reprocha vivement ne pas avoi-

été mis au courant des faits. Le malentendu fut vite dissipé. Il est toutefois extrêmement regrettable de constater le manque d'objectivité de certains attachés de presse - eux-même très mal informés.

Le vendredi 1er septembre, Monsieur CUPERUS, Chef de la Mission Civile de l'ONU, partit pour Léopoldville et, avec l'accord de Monsieur B. MOLLEY, Vice-Président de la Province du Kivu-Maniema, contacta les Services de la Sûreté de la Capitale en vue d'obtenir la collaboration d'un spécialiste pour activer les recherches. Les autorités de Léopoldville marquèrent leur accord à condition toutefois que l'on assure :

1) la sécurité de cet agent
2) son voyage de Léopoldville à Bukavu et retour
3) son logement.

Madame BEHIELS obtint par écrit de Monsieur le Procureur d'Etat la garantie que ce spécialiste serait en sécurité à Bukavu. Elle remit ce document à Monsieur CUPERUS et lui dit qu'elle pourvoirait elle même au logement de ce technicien et qu'elle mettrait un véhicule à sa disposition. Monsieur CUPERUS devait transmettre ces renseignements à Léopoldville.

Le 4 septembre fut déposé à la poste de Bukavu, le télégramme suivant adressé au Général LUNDULA à Stanleyville.

" GENERAL LUNDULA STANLEYVILLE
" AURIEZ VOUS AMABILITE ORDONNER RECHERCHES DANS PROVINCES ORIENTALES
" ET KIVU EN VUE RETROUVER DEUX GARCONS DONT MON FILS DONALD BELGE 17
" ANS ET PAKISTANAIS 20 ANS STOP SANS PAPIERS D'IDENTITE STOP DISPARUS
" CIRCONSTANCES MYSTERIEUSES LE 30 JUIN 1961 STOP SUPPOSONS AVOIR ETE
" ARRETES ERRONEMENT COMME PARA COMMANDOS EN RAISON SITUATION TENDUE
" BUKAVU ANNIVERSAIRE INDEPENDANCE STOP CONFIANCE EN VOUS FULSTOP -
" BEHIELS.

Ne recevant pas de réponse à ce télégramme, le même texte fut déposé à Shangugu le 11 septembre 1961. La réponse se faisant tarder, madame BEHIELS décida d'aller voir elle même le Général LUNDULA pour lui expliquer la situation et le 16 septembre, elle prit l'avion à destination de Stanleyville accompagnée de Madame DROSSON.

Elle apprit là bas que le premier télégramme déposé à Bukavu n'était pas parvenu à son destinataire et que seul le second était arrivé. En réponse à celui-ci, Monsieur BEHIELS reçut à Bukavu le 20 septembre le télégramme officiel suivant :
" 1211/111.1 STOP L'INTERESSE EST INCONNU A LA PRISON CENTRALE DE STAN "FULSTOP - QG/ANC".
Le meilleur accueil fut réservé partout à Stanleyville à Mesdammes BEHIELS et DROSSON tant par les autorités civiles que militaires et celle de l'ONU qui offrirent de suite leur aide et s'empressèrent de faire des photocopies du texte du premier rapport ainsi que des photos des disparus pour les diffuser. Ils avouèrent n'avoir jamais été mis au courant de cette disparition. Le Général LUNDULA se montra extrêmement attentif et très compréhensif. Il donna ordre que des recherches soient immédiatement faites par tous les postes militaires soumis à son autorité et promit à Madame BEHIELS qu'il désignerait un officier et un inspecteur de la Sûreté pour mener l'enquête. Ceux-ci devraient incessamment se rendre à Bukavu. Madame BEHIELS revint à Bukavu le 22 septembre.

Un ancien ouvrier de Monsieur BEHIELS nommé EVARISTE était déjà venu le prevenir que vers le km 18 de la route Bukavu - Goma un jeune garçon nommé MIHIGO aurait vu le 30 juin dernier des paras-commandos belges arrêtés par des soldats congolais. Monsieur BEHIELS accompagné de Monsieur MINSART se rendit sur place pour reconnaître les lieux et lier connaissance avec MIHIGO qui se montrait fort méfiant.

Monsieur Ali VUMA, directeur de la Sûreté, de retour de Léopoldville après une absence de 3 semaines estima qu'il fallait tirer cela au clair et le dimanche 24 septembre, il partit au km 18 accompagné de Messieurs BEHIELS et BELLEFROID.

Il résulte de l'enquête menée là bas que MINIGO avait pris pour des paras-commandos, Monsieur EKHIELS et un soldat de l'ONU qui en canot longeaient les berges du lac en effectuant la premiere recherche le 30 juin enfin d'ap rès midi. Voyant disparaître le canot dans une baie où se trouvaient les soldats congolais en alerte, il en avait déduit qu'ils avaient été faits prisonniers. Mais des renseignements inattendus devaient être fournis par MINIGO qui l'avant veille était allé sur l'île Gombo avec son père. Nous joignons en annexe sa déclaration. Monsieur Ali VUMA décida d'amener à Bukavu le petit MINIGO et pour vérifier ses dires, nous nous sommes rendus sur l'île GOMBO le 27 septembre. Le compte rendu des investigations que nous y avons faites est également annexé au présent rapport.

Il est évident que l'hypothèse émise concernant une séquestration au Ruanda est tout à fait gratuire et que celle-ci n'exclut en rien l'éventualité d'une séquestration en territoire congolais où étant donné la situation anarchique dans certaines régions et ses pénibles conséquences, il est extrêmement difficile de mener une enquête.

Fait à Bukavu, le 2 octobre 1961
BELLEFROID Marcel
c/° SERVICE DE L'AGRICULTURE.

D E P O S I T I O N

faite par devant Monsieur ALI VUMA, Directeur de la Sûreté à Bukavu, par MIHIGO - fils de MWEZE Rukotwa - colline MAMUYENGA à MADAKA

Le vendredi 22 septembre 1961, l'intéressé, âgé d'environ 12 ans, a accompagné son père à l'Ile Bindja.

Son père, de nationalité congolaise, ayant peur d'aller lui-même sur l'Ile Gombo envoya son fils seul chez un ami, un certain MUBONYI (capita Léonard - ancien Chef MUGENZI) pour lui réclamer une vache.

Là-bas, le fils MUBONYI - un garçon de son âge nommé NYAKAWA lui aurait déclaré que le 30 juin dernier, les deux jeunes gens, BEHIELS et SHAMJI seraient arrivés sur l'Ile et auraient été conduits chez un européen à SHANGUGU, nommé " KIRISHI".

Leur Kayak aurait été remorqué le lendemain par un autre bateau et conduit à son tour à SHANGUGU.

NYAKAWA aurait déclaré que tout le monde au village était au courant de ces faits.

Bukavu, le 24 septembre 1961.
POUR DECLARATION CONFORME
G. BEHIELS, M. BELLEFROID,

D I S P A R I T I O N B E N I E L S - S H A M J I

COMPTE RENDU DES INVESTIGATIONS FAITES SUR
L'ILE GOMBO (R.U.) LE 27/9/1961

Suite à la déposition faite par MIHIGO, fils de MWEZE RUKOTWA en date du 24 septembre 1961;

Nous nous sommes rendus sur l'Ile GOMBO.

Faisaient partie du voyage, outre l'équipage du bateau de de Monsieur MURRI :

Messieurs : BENIELS, Géorges
SHAMJI, Shamsoudin
MIHIGO (fils de RUKOTWA),
VUMA Ali,
BELLEFROID, Marcel.

Nous avons procédé successivement et "a parte" à l'interrogatoire des personnes suivantes, originaires et habitant sur l'Ile - GOMBO (extrémité Nord).

1) - MUNYAKAWA - fils de MUBONYI et de NABINWA,
lequel déclare que la nommée MUGORRA, âgée d'environ 13 ans, lui a dit, il y a 2 mois 1/2, qu'A NYAMIRUNDI, un Ruandais avait trouvé les deux jeunes gens. Ceux-ci ont logé chez lui pendant quelques jours. Il les a nourri avec des poules et des haricots et tenait note des dépenses que cet entretien lui occasionnait.

Les jeunes gens ont ensuite été reconduits par lui à SHANGUGU et le Gouvernement du Ruanda pour récompenser ce Ruandais lui a fait construire une maison.

2) - MUGORORA - fille de NDERENGE et de NYANDWE (décédée),
sa déclaration est conforme à celle de MUNYAKAWA. Elle déclare en outre qu'elle tient ces informations de NASAFIRI.

3) - NASAFIRI - confirme les déclarations de MUNYAKAWA et MUGORORA.
Elle tient elle-même ces informations d'un ami venant de NYAMIRUNDI, nommé MUTURANYE.

L'interrogatoire de NASAFIRI est alors interrompu par l'intervention du Notable MAKOBO qui, en mashi, menace de représailles les enfants intérrogés s'ils persistaient dans leurs déclarations.

Messieurs VUMA et BIHAVUMBA, mécanicien du bateau, ont traduit du mashi en Kiswahili, ce qu'il dit aux enfants :

" Faites attention, votre père a reçu une vache, si l'on "
" vient enquêter au sujet des deux jeunes gens disparus "
" votre père perdra sa vache et le chef sera arrêté. Ce "
" sera la ruine ici sur notre Ile".

A la suite de cette intervention, personne n'osa plus rien dire.

Nous avions convoqué MUTURANYE, mais on nous a dit tout d'abord que sa femme était malade et qu'il était allé la rejoindre à un dispensaire assez éloigné; puis ensuite, la personne qui était partie à sa recherche revient et nous dit qu'il était occupé à garder des vaches, au sud de l'Ile.

Le père de MUTURANYE, nommé KANUKULA, nous certifia, en faisant le geste coutumier et en disant "haki ya Mungu", ignorer tout concernant la disparition des deux jeunes gens.

Peu après, le père de MUNYAKANA, interrogé à ce sujet, déclara aussi tout ignorer et n'avoir jamais entendu parler de cette affaire.

Cependant, son fils, naïvement, lui fait remarquer qu'il possédait un tract à la maison et joignant le geste à la parole, il retire de la cloison un exemplaire de la circulaire qui avait été diffusé sur l'Ile au moyen de l'avion de l'Aéro-Club de SHANGUGU.

L'attitude bizarre du notable MABOKO et les conséquences de celle-ci sur l'évolution de nos investigations, nous porte à croire que suite aux confirmations successives de la déclaration initiale faite par MIHIGO - qu'il y aurait une piste sérieuse à suivre.

Il n'est pas exclu que, étant donné la situation au Ruanda, et par mesures de représailles ou tout autre motif plausible une ethnie ait pris l'initiative de séquestrer les jeunes gens dans un but politique.

Cette hypothèse est gratuite mais ne doit pas, à notre sens, être à priori exclue, d'autant plus que d'autres informations recueillies au Congo correspondent aux informations recueillies ce jour sur l'Ile GOMBO.

C. BEHIELS, M. BELLEFROID,

AMBASSADE DE FRANC_ RÉPUBL__UE FRANÇAISE

LÉOPOLDVILLE, LE 30 octobre 1961.

PROTECTION DES INTERETS BELGES.

N° 1.775

Cables to Gaviola
BU 365.

annexe : 1

Monsieur le Délégué Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre de M. O.G. BEHIELS de BUKAVU.

J'ai déjà demandé aux autorités congolaises d'effectuer une enquête concernant la disparition du jeune Donald ~~et Shanji~~, mais je pense que si vous avez un représentant sur place à BUKAVU, il pourrait de son côté s'efforcer de retrouver ce jeune homme.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Général, l'assurance de ma parfaite considération.

G. SERRE

Monsieur le Délégué Général
du Comité International de la
CROIX-ROUGE,
Avenue Valcke - LEO/KALINA

Handed to me by Mr. de Pirenne
this afternoon at 3.45 p.m.
NOK.
2.11.61

O.G. BEHIELS
Maître - Tailleur
Avenue de la République 2
B.P. 390
BUKAVU
République du Congo

Bukavu, le ' septembre 1961.

Recommandée.

Excellence,

J'ai l'honneur d'exposer les faits suivants à l'attention de votre haute autorité .

Le 30 juin 1961 - jour anniversaire de l'Indépendance du Congo - vers 11 heures - mon fils Donald, 16 ans, accompagné d'un autre jeune homme, nommé Shamji, 19 ans, de nationalité Pakistanaise, était allé faire une promenade en kayak sur le Lac Kivu. Les deux jeunes gens devaient être de retour vers 13 heures.

Ceux-ci n'étant pas encore revenus à 15 heures, je me suis inquiété et ai commencé à faire des recherches. Celles-ci se sont avérées très difficiles car il y avait beaucoup d'effervescence parmi les soldats de l'Armée Congolaise, qui craignaient une attaque des para-commandos belges, ce jour-là. C'est alors seulement que je m'en suis aperçu.

Depuis bientôt trois mois, nous ne cessons de faire des démarches, mais en raison de l'anarchie qui règne actuellement au Kivu, notre tâche n'est guère aisée. Les Autorités font leur possible - dans la mesure de leurs moyens - mais ceux-ci sont fort limités. Aussi devons-nous souvent agir de notre propre initiative.

Comme il n'y a pas eu de tornades sur le lac Kivu le 30 juin derner, et que, d'autre part, malgré de minutieuses investigations, aucun corps, ni aucune trace d'embarcation, ni de rames, ni quoi que ce soit n'ont été retrouvés, il faut donc écarter l'hypothèse de la noyade.

Il reste, par conséquent, une seconde hypothèse, et celle-ci est d'ailleurs confirmée par les congolais, en général, : ce serait une présomption d'arrestation et de séquestration par des éléments non contrôlés. Jusqu'à présent de ce côté, nous n'avons rien obtenu non plus.

Nous sommes vraiment désespérés devant cette incertitude et je me suis permis d'avoir recours à vous, sachant combien vous êtes humain.

Aussi, je prends la respectueuse liberté de vous de-

.../...

mander de bien vouloir intercéder auprès du Gouvernement Central de la République du Congo afin qu'une enquête rapide et sérieuse soit menée par des techniciens compétents, d'après les indices que nous avons pu recueillir dans notre Province jusqu'à présent.

Dans l'espoir que vous daignerez examiner ma requête avec une bienveillante compréhension, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

G. Behiels,

ROUTING SLIP

TO

There are ~~1~~ 2 addresses in his file :

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

3, rue Gautier
Genève (Suisse)

and

3, Place du Bourg de Faux
Genève (Suisse)

DATE	FROM

Routing slip

ROUTING SLIP

TO

Mr. Poujoulat

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Mr. Cuperus says the Confidential file held by Mr. Knecht re the sending of a Congolese policeman to investigate the drowning of two boys (1 Belgian and 1 Pakistani) in Lake Kivu on 30 June is not to be found. Mr. Knecht had agreed to sending this policeman provided the families paid his per diem. This the families agreed to do but in spite of two reminders, Mr. Cuperus never heard [illegible]ng further from Mr. Knecht.

June

ROUTING SLIP

TO

Dr. Linner

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Attached note addressed to the Delegate General of the ICRC by the French Embassy was handed to me by Mr. de Preux of the ICRC on 2/11/61 with the request that we use our good offices to trace these missing boys.

Attached telegram to Gaviola for approval.

O.K.

DATE 6.11.61

FROM N. Kanakaratne

OUTGOING CODE

ROUTINE

TO : PALTHEY, UNATIONS GENEVA

FROM : LINNER, LEOPOLDVILLE

DATE : 14 November 1961

No. : LGVA-269

Following for KNECHT 3 Rue Gautier, Genève: Cuperus has indicated that you held file dealing with investigation into presumed drowning of two boys in Lake Kivu on 30 June. It is important for us to have this file since matter has been raised again. Grateful for cabled information as to where we can find it.

Drafted by: N.T.D. Kanakaratne

Authorized by: S. Linnér

NTDK:mm

U TED NATIONS - NATIONS UN S

INDICATE PRIORITY	SVC Service		FFFFF Routine		SSSSS Priority	X	PRIORITE NATIONS	

Priorité Nations traffic is strictly limited.

N R

OUTGOING CODE

Address (es)

TO : ONUC BUKAVU
FROM: ONUC LEOPOLDVILLE

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix & / or number as required USE DOUBLE SPACING

BU-365 FOR GAVIOLA FROM LINNER

INTERNATIONAL RED CROSS REPRESENTATIVE HAS REQUESTED OUR GOOD OFFICES IN THE FOLLOWING MATTER BROUGHT TO HIS NOTICE BY FRENCH EMBASSY WATCHING INTERESTS OF BELGIANS. DONALD, 16-YEAR OLD SON OF G. BEHIELS, HAD GONE BOATING ON LAKE KIVU IN COMPANY OF 19-YEAR OLD PAKISTANI SHAMJI ON 30 JUNE. NEITHER HAS SINCE BEEN SEEN OR HEARD OF DESPITE EXTENSIVE INQUIRIES BY BEHIELS. IN VIEW OF UNSETTLED CONDITIONS IN KIVU DURING THAT PERIOD, BEHIELS FEARS POSSIBILITY THAT BOYS HAVE BEEN ARRESTED AND CONFINED BY UNRULY CONGOLESE ELEMENTS.

YOU SHOULD USE YOUR GOOD OFFICES TO TRY AND OBTAIN ALL POSSIBLE INFORMATION REGARDING THEM AND IF WHEREABOUTS ARE KNOWN, TO OBTAIN THEIR IMMEDIATE RELEASE AND RETURN TO SAFETY.

cc. Mr. Kanakaratne ✓

Algo 5684 — 100.000 - 26/10/60

T. O. R.

BY :

T. O. D.

Drafted by : N. Kanakaratne
Authorized : S. Linner
Date : 14 November 1961

Genève, le 14.X.1961

Cher ami,

Ci-joint je vous retourne une note de M. Cuperus que j'ai trouvé à mon arrivée à Genève. Je vous en avais parlé lors de mon départ. Les premières pièces avaient été remises au Procureur de la Province. J'ai fait un voyage de retour magnifique et ici il fait froid mais tout est tranquille. J'espère que pour vous tout va bien et vous souhaite de pouvoir bientôt quitter le Congo.

Bien cordialement à vous

CKnecht

Charles Knecht
rue Gautier 3
Genève

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE : ONUC. LEOPOLDVILLE

INTER - OFFICE MEMORANDUM

Ref: 748/61

6 octobre 1961

A : M. C. Knecht, Office of the Officer-in-charge, ONUC HQ Leo

De : K.W. Cuperus, Chief Civilian Mission ONUC HQ Bukavu

Objet : Recherches personnes disparues

1. Veuillez trouver ci-joint un compte rendu sur les recherches effectuées sur les personnes disparues.

2. Je vous demanderai d'étudier de nouveau la possibilité qu'un expert policier soit envoyé à Bukavu.

Bukavu, le 2 octobre 1961.-

TRANSMIS copie pour information à MM:
- le Président du Gouvernement Provincial du Kivu Maniema à BUKAVU;
- le Consul Général de Belgique à SHANGUGU;
- le Chef de la Mission Civile de l'ONU à BUKAVU;
- le Préfet de SHANGUGU.

Annexes : 2 feuilles

COMPTE RENDU COMPLEMENTAIRE DES DEMARCHES ENTREPRISES POUR RECHERCHER MESSIEURS DONALD BEHIELS ET MANSOUR SHAMJI DISPARUS DE BUKAVU LE 30 JUIN 1961

N'ayant à ce jour pas encore retrouvé les traces des disparus, nous avons pris l'initiative de dresser le présent mémorandum en vue d'aider les autorités dans leurs recherches, tâche très ardue, étant donné les circonstances.

Fin juillet, une lettre anonyme á été adressée au Parquet de Bukavu annonçant que les deux jeunes gens avaient été assassinés et accusant de ce crime un chef de la région de Birava. Une enquête serrée a permis l'identification de l'auteur de la lettre et son arrestation. Celui-ci aurait avoué que ses affirmations étaient dénuées de tout fondement et qu'il avait agi sous l'impulsion d'un sentiment de vengeance contre ce chef. Selon des renseignements fournis par le Parquet, l'intéressé serait toujours détenu à la prison centrale de Bukavu. Selon, une autre source, il aurait été remis en liberté.

Dans le courant du mois d'août, Monsieur Ali VUMA, Directeur de la Sûreté de Bukavu, acta la déposition d'un nommé Kangakolo boutiquier à Kadutu, qui déclara avoir appris que les deux jeunes gens auraient été vus dans la région de Birava chez un Ruandais. Kangakolo affirma que ceux-ci étaient bien traités - il donna même des détails sur le genre de nourriture qui leur était préparée. Jusqu'à présent Kangakolo maintient ses affirmation et s'est présenté à plusieurs reprise chez Messieurs MOLLEY et Ali VUMA. Le Directeur de la Sûreté - dépêcha des agents dans la région de Birava ainsi que sur l'île Idjwi et obtint de nombreux renseignements qui firent porter ses soupçons sur l'île Tshofu. C'est sur cette île que les Bami de Kalehe sont enterrés et, selon certains, son accès serait interdit aux étrangers. Décidé à mener lui-même l'enquête sur place, Monsieur Ali VUMA accompagné de Monsieur SOUMIALOT partirent un matin avec la voiture de Monsieur BEHIELS pour se rendre sur l'île Tshofu. Toutefois, détournés en cours de route par d'autres impératifs sans doute, ils rentrèrent le soir à Bukavu et déclarèrent n'avoir pas été sur l'île. Monsieur BEHIELS accompagné de Monsieur SHAMJI, frère du disparu, partit le lendemain pour l'île interdite où contrairement à la légende non seulement il n'y avait pas de tabou à l'exception d'un petit enclos ou étaient enterrés ces Bami mais encore l'accueil des indigènes fut tout à fait cordial. Intérrogés au sujet des deux garçons, ils déclarèrent ne rien savoir.

Entretemps - Radio Katanga radiodiffusait une information selon laquelle, les enfants avaient été retrouvés sur une île du Lac Kivu. Les journaux belges se firent d'ailleurs l'écho de la nouvelle. De nombreux Congolais ayant capté cette émission crurent aussi que les jeunes gens avaient été retrouvés. Monsieur THOURDOULIN, directeur des Services de l'Information à Bukavu qui spontanément avait le 1er juillet prêté son concours pour lancer des appels par la voix de la radio, apprenant la nouvelle émise par radio Katanga vint trouver Monsieur BELLEFROID et lui reprocha vivement ne pas avoi-

été mis au courant des faits. Le malentendu fut vite dissipé. Il est toutefois extrêmement regrettable de constater le manque d'objectivité de certains attachés de presse - eux-même très mal informés.

Le vendredi 1er septembre, Monsieur CUPERUS, Chef de la Mission Civile de l'ONU, partit pour Léopoldville et, avec l'accord de Monsieur B. MOLLEY, Vice-Président de la Province du Kivu-Maniema, contacta les Services de la Sûreté de la Capitale en vue d'obtenir la collaboration d'un spécialiste pour activer les recherches. Les autorités de Léopoldville marquèrent leur accord à condition toutefois que l'on assure :

1) la sécurité de cet agent
2) son voyage de Léopoldville à Bukavu et retour
3) son logement.

Madame BEHIELS obtint par écrit de Monsieur le Procureur d'Etat la garantie que ce spécialiste serait en sécurité à Bukavu. Elle remit ce document à Monsieur CUPERUS et lui dit qu'elle pourvoirait elle même au logement de ce technicien et qu'elle mettrait un véhicule à sa disposition. Monsieur CUPERUS devait transmettre ces renseignements à Léopoldville.

Le 4 septembre fut déposé à la poste de Bukavu, le télégramme suivant adressé au Général LUNDULA à Stanleyville.

" GENERAL LUNDULA STANLEYVILLE
" AURIEZ VOUS AMABILITE ORDONNER RECHERCHES DANS PROVINCES ORIENTALES
" ET KIVU EN VUE RETROUVER DEUX GARCONS DONT MON FILS DONALD BELGE 17
" ANS ET PAKISTANAIS 20 ANS STOP SANS PAPIERS D'IDENTITE STOP DISPARUS
" CIRCONSTANCES MYSTERIEUSES LE 30 JUIN 1961 STOP SUPPOSONS AVOIR ETE
" ARRETES ERRONEMENT COMME PARA COMMANDOS EN RAISON SITUATION TENDUE
" BUKAVU ANNIVERSAIRE INDEPENDANCE STOP CONFIANCE EN VOUS FULSTOP -
" BEHIELS.

Ne recevant pas de réponse à ce télégramme, le même texte fut déposé à Shangugu le 11 septembre 1961. La réponse se faisant tarder, Madame BEHIELS décida d'aller voir elle même le Général LUNDULA pour lui expliquer la situation et le 16 septembre, elle prit l'avion à destination de Stanleyville accompagnée de Madame DROSSON.

Elle apprit là bas que le premier télégramme déposé à Bukavu n'était pas parvenu à son destinataire et que seul le second était arrivé. En réponse à celui-ci, Monsieur BEHIELS reçut à Bukavu le 20 septembre le télégramme officiel suivant :
" 1211/111.1 STOP L'INTERESSE EST INCONNU A LA PRISON CENTRALE DE STAN "FULSTOP - QG/ANC".
Le meilleur accueil fut réservé partout à Stanleyville à Mesdammes BEHIELS et DROSSON tant par les autorités civiles que militaires et celle de l'ONU qui offrirent de suite leur aide et s'empressèrent de faire des photocopies du texte du premier rapport ainsi que des photos des disparus pour les diffuser. Ils avouèrent n'avoir jamais été mis au courant de cette disparition. Le Général LUNDULA se montra extrêmement attentif et très compréhensif. Il donna ordre que des recherches soient immédiatement faites par tous les postes militaires soumis à son autorité et promit à Madame BEHIELS qu'il désignerait un officier et un inspecteur de la Sûreté pour mener l'enquête. Ceux-ci devraient incessamment se rendre à Bukavu. Madame BEHIELS revint à Bukavu le 22 septembre.

Un ancien ouvrier de Monsieur BEHIELS nommé EVARISTE était dejà venu le prevenir que vers le km 18 de la route Bukavu - Goma un jeune garçon nommé MIHIGO aurait vu le 30 juin dernier des paras-commandos belges arrêtés par des soldats congolais. Monsieur BEHIELS accompagné de Monsieur MINSART se rendit sur place pour reconnaître les lieux et lier connaissance avec MIHIGO qui se montrait fort méfiant.

Monsieur Ali VUMA, directeur de la Sûreté, de retour de Léopoldville après une absence de 3 semaines estima qu'il fallait tirer cela au clair et le dimanche 24 septembre, il partit au km 18 accompagné de Messieurs BEHIELS et BELLEFROID.

Il résulte de l'enquête menée là bas que MIHIGO avait pris pour des paras-commandos, Monsieur BEHIELS et un soldat de l'ONU qui en canot longeaient les berges du lac en effectuant la premiere recherche le 30 juin enfin d'ap rès midi. Voyant disparaître le canot dans une baie où se trouvaient les soldats congolais en alerte, il en avait déduit qu'ils avaient été faits prisonniers. Mais des renseignements inattendus devaient être fournis par MIHIGO qui l'avant veille était allé sur l'île Gombo avec son père. Nous joignons en annexe sa déclaration. Monsieur Ali VUMA décida d'ammener à Bukavu le petit MIHIGO et pour vérifier ses dires, nous nous sommes rendus sur l'île GOMBO le 27 septembre. Le compte rendu des investigations que nous y avons faites est également annexé au présent rapport.

Il est évident que l'hypothèse émise concernant une séquestration au Ruanda est tout à fait gratuite et que celle-ci n'exclut en rien l'éventualité d'une séquestration en territoire congolais où étant donné la situation anarchique dans certaines régions et ses pénibles conséquences, il est extrêmement difficile de mener une enquête.

Fait à Bukavu, le 2 octobre 1961
BELLEFROID Marcel
c/° SERVICE DE L'AGRICULTURE.

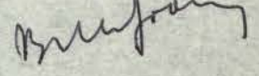

D E P O S I T I O N

faite par devant Monsieur ALI VUMA, Directeur de la Sûreté à Bukavu, par MIHIGO - fils de MWEZE Rukotwa - colline NAMUYENGA à MUDAKA

Le vendredi 22 septembre 1961, l'intéressé, âgé d'environ 12 ans, a accompagné son père à l'Ile Bindja.

Son père, de nationalité congolaise, ayant peur d'aller lui-même sur l'Ile Gombo envoya son fils seul chez un ami, un certain MUBONYI (capita Léonard - ancien Chef MUGENZI) pour lui réclamer une vache.

Là-bas, le fils MUBONYI - un garçon de son âge nommé NYAKAWA lui aurait déclaré que le 30 juin dernier, les deux jeunes gens, BEHIELS et SHAMJI seraient arrivés sur l'Ile et auraient été conduits chez un européen à SHANGUGU, nommé " KIRISHI".

Leur Kayak aurait été remorqué le lendemain par un autre bateau et conduit à son tour à SHANGUGU.

NYAKAWA aurait déclaré que tout le monde au village était au courant de ces faits.

Bukavu, le 24 septembre 1961.

POUR DECLARATION CONFORME

G. BEHIELS, M. BELLEFROID,

D I S P A R I T I O N B E H I E L S - S H A M J I

COMPTE RENDU DES INVESTIGATIONS FAITES SUR
L'ILE GOMBO (R.U.) LE 27/9/1961

Suite à la déposition faite par MIHIGO, fils de MWEZE RUKOTWA en date du 24 septembre 1961;

Nous nous sommes rendus sur l'Ile GOMBO.

Faisaient partie du voyage, outre l'équipage du bateau de de Monsieur MURRI :

Messieurs : BEHIELS, Géorges
SHAMJI, Shamsoudin
MIHIGO (fils de RUKOTWA),
VUMA Ali,
BELLEFROID, Marcel.

Nous avons procédé successivement et "a parte" à l'interrogatoire des personnes suivantes, originaires et habitant sur l'Ile GOMBO (extrémité Nord).

1) - MUNYAKAWA - fils de MUBONYI et de NABINWA,
lequel déclare que la nommée MUGORRA, âgée d'environ 13 ans, lui a dit, il y a 2 mois 1/2, qu'à NYAMIRUNDI, un Ruandais avait trouvé les deux jeunes gens. Ceux-ci ont logé chez lui pendant quelques jours. Il les a nourri avec des poules et des haricots et tenait note des dépenses que cet entretien lui occasionnait.

Les jeunes gens ont ensuite été reconduits par lui à SHANGUGU et le Gouvernement du Ruanda pour récompenser ce Ruandais lui a fait construire une maison.

2) - MUGORORA - fille de NDEREGE et de NYANDWE (décédée),
sa déclaration est conforme à celle de MUNYAKAWA. Elle déclare en outre qu'elle tient ces informations de NASAFIRI.

3) - NASAFIRI - confirme les déclarations de MUNYAKAWA et MUGORORA.
Elle tient elle-même ces informations d'un ami venant de NYAMIRUNDI, nommé MUTURANYE.

L'interrogatoire de NASAFIRI est alors interrompu par l'intervention du Notable MAKOBO qui, en mashi, menace de représailles les enfants intérrogés s'ils persistaient dans leurs déclarations.

Messieurs VUMA et BIRAVUMBA, mécanicien du bateau, ont traduit du mashi en Kiswahili, ce qu'il dit aux enfants :

" Faites attention, votre père a reçu une vache, si l'on "
" vient enquêter au sujet des deux jeunes gens disparus "
" votre père perdra sa vache et le chef sera arrêté. Ce "
" sera la ruine ici sur notre Ile".

A la suite de cette intervention, personne n'osa plus rien dire.

Nous avions convoqué MUTURANYE, mais on nous a dit tout d'abord que sa femme était malade et qu'il était éllé la rejoindre à un dispensaire assez éloigné; puis ensuite, la personne qui était partie à sa recherche revient et nous dit qu'il était occupé à garder des vaches, au sud de l'Ile.

Le père de MUTURANYE, nomme KAHUKULA, nous certifia, en faisant le geste coutumier et en disant "haki ya Mungu", ignorer tout concernant la disparition des deux jeunes gens.

Peu après, le père de MUNYAKAWA, intérrogé à ce sujet, déclara aussi tout ignorer et n'avoir jamais entendu parler de cette affaire.

Cependant, son fils, naïvement, lui fait remarquer qu'il possédait un tract à la maison et joignant le geste à la parole, il retira de la cloison un exemplaire de la circulaire qui avait été diffusé sur l'Ile au moyen de l'avion de l'Aéro-Club de SHANGUGU.

L'attitude bizarre du notable MABOKO et les conséquences de celle-ci sur l'évolution de nos investigations, nous portent à croire que suite aux confirmations successives de la déclaration initiale faite par MIHIGO - qu'il y aurait une piste sérieuse à suivre.

Il n'est pas exclu que, étant donné la situation au Ruanda, et par mesures de représailles ou tout autre motif plausible une ethnie ait pris l'initiative de séquestrer les jeunes gens dans un but politique.

Cette hypothèse est gratuite mais ne doit pas, à notre sens, être à priori exclue, d'autant plus que d'autres informations recueillies au Congo correspondent aux informations recueillies ce jour sur l'Ile GOMBO.

G. BEHIELS, M. BELLEFROID,

G. Behiels

Bellefroid

(C1) File 18 XI

RECEIVED
C.N.U.O.C.
1961 NOV 17 21:25

INCOMING TELEGRAM DELIVERED TO:

S.R.S.G.	X	C.G.O.		I.L.O.	
CIV. OPS.		O.F.I.		[illegible]	
C.A.O.		PUB. WK.		MAILOPS.	
C.F.A.		I.C.A.O.		P.X.	
C.P.O.		W.M.O.		Licross	
C.F.O.		ACC & TR		I.T.U.	
C.PROC.		LNG SER		W.M.O.	
C.G.S.		PERSONNEL		WELFARE	
MILITARY [illegible] INTERIM					

ACTION COPY

TO licross

File No.

☐ Action Completed

Initials

Return to Registry Section

ZC24 GENEVE 26 17 2035

LINNER UNOC HQ LEOPOLDVILLE

PLEASE PASS LEAGUEDEL NORREDAM QUOTE SIX CARTONS MULTIVITAMINS WEIGHT 162 KILOS ARRIVING LEO 18 NOVEMBER 0820 HOURS SN515 ; LICROSS KFRT-106 UNQUOTE

LICROSS"""

Col OK -

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

INTER - OFFICE MEMORANDUM

1 November 1961

See "Katanga - Red Cross" file

TO: Dr. S. Linner, Officer-in-charge

FROM: N. Kanakaratne, Legal Adviser

SUBJECT: Allegations against ONUC by local Red Cross Organization in Elisabethville

1. Please see letter dated 10 October to you from Dr. Bunche enclosing a copy of a letter received from the International Committee of the Red Cross forwarding allegations made by the local Red Cross Organization in Elisabethville concerning United Nations actions there. You had passed this letter on to Mr. Cox for attention and he handed it to me on 1 November. A copy of the letter addressed by the International Committee of the Red Cross directly to the Secretary-General had also been sent to you.

2. The allegations take the form of 18 specific incidents most of which relate to the injury or death of individual persons mentioned at the result of the military operations in Elisabethville. This cannot be the subject of specific investigation in view of the fact that if these people were injured and were killed as alleged they must be regarded as the inevitable instances of casualties suffered in the course of a "cross-fire" which occurred at the Post Office and at the Radio Station in the center of Elisabethville. The military reports now in our possession have enabled us to obtain a general picture of the confusion that was obviously the order of the day during these hostilities. It will, in my opinion, be quite impossible to check the circumstances or the causes of the individual casualties enumerated in the letter from the local Red Cross Organization in Elisabethville. Mr. Cox agreed with this view. The major allegations contained in that letter, such as those relating to the firing at ambulances and indifference to Red Cross symbols as well as to the conduct of Mr. Tombelaine, have already been answered in your letter dated 10 October addressed to Mr. Boissier, President of the International Committee of the Red Cross at Geneva. Mr. Cox agreed with me on this point too. We had decided that Dr. Bunche should be informed by letter accordingly.

3. Yesterday attached cable No. 7642 from Dr. Bunche was received in which he seeks an early reply and queries "whether you believe your letter of 10 October to Boissier covers situation". If you are in agreement with the views of Mr. Cox and myself as indicated above, the answer to this query would be in the affirmative . Attached for your approval is a draft cable in reply to 7642.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.:

CONFIDENTIAL

82

18 October 1961

COPY/COPIE

Dear Mr. Boissier,

I should like to return to the matter of the firearms which were received in Stanleyville under Red Cross markings, the subject of the Secretary-General's letter to you of 25 August and your reply of 5 September.

As the Secretary-General subsequently informed you, the Officer-in-Charge of the United Natinns Mission in the Congo was asked to provide more detailed information about this shipment, with special reference to identifying inscriptions. The request was made just before the tragic sequence of events which took place in the Congo last month, and we are sure you will consider the delay in this unfortunate context.

The Congo Mission has now transmitted from Stanleyville the information that the arms were of Czech origin. Although we are in a position to give you no further information, we hope that the above will provide a point of departure for the inquiry which you are planning.

Yours sincerely,

C. V. Narasimhan
Under-Secretary for
Special Political Affairs

cc - Dr. Sture Linner, Officer-in-Charge, Leopoldville.

Mr. Leopold Boissier
President
International Committee of the Red Cross
Palais des Nations
Geneva. Switzerland

ERE ONE MORE

RECEIVED
O.N.U.C.

1961 OCT 13 15:54

C1

INCOMING TELEGRAM DELIVERED TO:					
S.R.S.G.	X	C.C.O.		I.L.O.	
CIV.OPS.		O.P.I.		UNESCO	
C.A.O.		PUB. WK.		MAILOPS.	
C.F.A.		I.C.A.O.		P.X.	
C.P.O.		W.H.O.		F.A.O.	
C.F.O.		ACC & TR		I.T.U.	
C.PROC.		LANGSER		W.M.O.	
C.G.S.		FOODREL		WELFARE	
MILITARY RECIPIENTS					

ZC13 GENEVE 27 13 1700 ;

ONUC LEO ;

FOR LINNER UNOC PLEASE PASS URGENTLY LEAGUEDEL

STREIJFFERT TELEPHONING 5037 QUOTE NORREDAM DELAYED EXPECTED

ARRIVE LEOPOLDVILLE SUNDAY SN-529 STOP WILL CONFIRM ;

LICROSS KFRT-91 UNQUOTE "

LICROSS """

777

phoned to Red cross

Taskers
DOC
UN Radio

A-2328

SCHWEIZERISCHES ROTES KREUZ

CROIX-ROUGE SUISSE - CROCE ROSSA SVIZZERA

Léopoldville, le 28 septembre 1961
Hôpital Kintambo

A Monsieur
Monsieur Sture L i n n e r
Le Royal
L é o p o l d v i l l e

Cher Monsieur,

je me permets de vous signaler un évènement touchant qui s'est produit au début de cette semaine à l'hôpital Kintambo et qui laissera un souvenir vivant de Monsieur Dag Hammarskjöld à Léopoldville.

" Le dimanche 24.9.61., un agent de police congolais a trouvé en brousse dans les environs de la ville un nouveau-né abandonné par sa mère. Il l'a déposé à la maternité de notre hôpital. Selon la coutume du pays, la directrice de la maternité, une religieuse blanche, l'a prié de donner un nom à cet orphelin. Le policier a choisi "Hammarskjöld". C'est ainsi que le lundi 25.9.61. un jeune congolais fut baptisé de ce nom illustre.

Cette histoire a eu encore un épilogue qui mérite également d'être connu. Hier la religieuse en question qui travaille inlassablement depuis plus de 30 ans à la maternité m'a demandé d'où venait ce nom étrange. Cette ignorance illustre bien le dévoûment complet de ces soeurs à leur religion et à leur travail. "

Veuillez croire, Cher Monsieur, à l'expression de ma haute considération et à mes sentiments les meilleurs

Dr Emanuel Beck

Chef de l'unité médicale civile suisse

092

CC
Katanga

Information obtained from Force Commander cable to Bunch No. 5486

26 Septembre 1961

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 Septembre sous la référence Léo 4/3/1 dP/je. Les informations qui vous sont parvenues selon lesquelles des coups de feu auraient été tirés sur les ambulances de la Croix-Rouge semblent corroborer les mêmes renseignements que nous possédons. C'est ainsi qu'en date du 15 Septembre, la garde Irlandaise des Nations Unies qui se trouvait au Collège de la radio, s'est vue attaquer à partir d'une ambulance portant les emblêmes de la Croix-Rouge. Nous savons également que lors de cette même attaque au cours de laquelle trois de nos soldats ont été portés manquants et sont présumés morts, une arme Bazuka avait été montée à bord même de cette ambulance. Ceci nous a été confirmé lors d'un interrogatoire direct de soldats Irlandais qui se trouvaient sur les lieux, ont été blessés et sont maintenant hospitalisés à l'Hopital de l'ONUC à Léopoldville. D'autre part, un rapport du bataillon Suédois de l'ONUC à Elisabethville, en date du 17 Septembre, indique que la gendarmerie Katangaise violait tous les jours la Convention de Genève en tirant des coups de feu à partir d'ambulances et par les actions de francs tireurs civils dirigées contre les camps de réfugiés.

La 21 Septembre encore, un rapport, toujours en provenance d'Elisabethville, nous informait qu'une voiture sur laquelle se trouvaient les emblêmes de la Croix-Rouge circulait en ville, transportant une mitrailleuse.

En ce qui concerne l'action des civils d'Elisabethville, vous mêtes pas sans ignorer que les Nations Unies déploient tous leurs efforts pour que la sécurité de ces derniers soit assurée; mais que malheureusement un grand nombre d'entre eux ont cru bon de devoir prendre les armes pour manifester contre l'action des Nations Unies au Katanga.

Il est bien évident qu'il est particulièrement difficile aux troupes des Nations Unies d'assurer la protection de ceux-là même des civils qui tirent sur elles.

En ce qui concerne la mise en place de zônes de sécurité, j'ose espérer que celles-ci ne sont pas nécessaires étant donné l'accord de cessez-le-feu qui est intervenu entre les autorités Katangaises et l'ONUC le 20 Septembre 1961. Je vous remercie cependant de l'aide que le Comité International de la Croix-Rouge pourrait nous apporter dans le cas où une telle éventualité devait être envisagée et vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma parfaite considération.

Sture Linnér
Chargé de la Mission
des Nations Unies au Congo

Monsieur J. de Preux
Délégué du Comité International de la Croix-Rouge
41, Avenue Valcke
LEOPOLDVILLE

RECEIVED
O.N.U.

1961 12 19:08

62 C1 File

INCOMING TELEGRAM delivered to:

Spec. Repr. SG	X	Chief Gen. Serv.		ILO	
Adm. Assist. SG		Publ. Info Off		UNESCO	
Chief Civ. Ops	✓	Civil Aviation		Mail Operat.	
Chief Adm. Off		WHO		PX Officer	
Chief Fld. Adm		Adm.		FAO Repr.	
Chief Pers Off		Licross	X	ITU Repr.	
Chief Fin. Off		UN Food Relief		WMO	
Chief Proc Off		Welfare Office		Ca. Comm. Off	

MILITARY recipients

ZC 14 GENEVA 38 12 1725Z ;

ONUC

LEO ;

LINNER UNOC FOR LEAGUEDEL NORREDAM QUOTE DEEPLY REGRET INFORM YOU DEATH LEAGUE DEPUTY SECRETARY GENERAL W.J.PHILLIPS ELEVENT SEPTEMBER PRAGUE DURING PREPARATIONS BOARD OF GOVERNORS SESSION STOP PLEASE ALSO INFORM CONGOCROSS ; BEER LICROSS KFRT-86 UNQUOTE - LICROSS

8555

Rumpuesch → pj 4 IX
M. Faby

Comité International de la Croix-Rouge

DELEGATION AU CONGO

Léopoldville, le 2 septembre 1961
41, avenue Valcke - Tél. 4596

Notre réf. : Léo 2/2/2
dP/je

Monsieur S. LINNER
Représentant Spécial du Secrétaire
Général des Nations Unies

LEOPOLDVILLE

Monsieur le Représentant Spécial,

Grâce à la collaboration de différentes instances des Nations Unies, la délégation du CICR à Léopoldville a été en mesure de faire transmettre à leurs destinataires un certain nombre de messages personnels d'information et de nouvelles, concernant les officiers et sous-officiers étrangers de l'armée katangaise actuellement retenus à la base de Kamina.

Nous remercions les Autorités de l'ONU de nous avoir ainsi permis d'exercer l'une des activités traditionnelles du Comité international de la Croix-Rouge. Désireux de faire un pas de plus dans le même sens, nous avons l'honneur de solliciter de votre part l'autorisation de visiter les militaires encore retenus, visite qui serait effectuée conformément aux principes de la Croix-Rouge en la matière.

Espérant de votre part une réponse positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Représentant Spécial, les assurances de notre haute considération.

J. de Preux
J. de Preux
Délégué

Léopoldville, 30th August 1

Mr. W. Cuperus, Chef des Opérations civiles ONUC, Bukavu
J. de Reynier, Administrateur Principal des Affaires civiles, Léopoldville
Situation de M. Philippe Alexandre BRION, Witshumbi (Lac Edouard).

BVLE 1151/A
5/10
replies

M. Philippe A. BRION, Directeur de la Société Coopérative des Pêcheries Indigènes du Lac Edouard (COPILE), résidant à VITSHUMBI, Nord Kivu

aurait été empêché de quitter la région pour rentrer en vacances en Belgique. Il serait même peut être arrêté.

La famille, par le CICR, demande de ses nouvelles et spécialement quelles sont la situation et ses intentions.

Je vous remercie de tous renseignements et éventuellement de l'aide que vous pourriez donner.

JdR.

Jacques de Reynier,
Administrateur Principal
des Affaires civiles

Comité International de la Croix-Rouge

DELEGATION AU CONGO

Léopoldville, le 29.8.61
41, avenue Valcke - Tél. 4596

Notre réf. :

M. Gaston Philippe Alexandre BRION
Directeur de la Sté Coopérative des
Pêcheries Indigènes du Lac Edouard (COPILE)

résidant actuellement à VITSHUMBI au bord du
lac Edouard, dans le Nord Kivu.

Serait retenu par les autorités congolaises et incapable de rentrer en Belgique comme il le désirerait.

30.8. écrit à ONUC Kivu. [illegible]

Messages remis au CICR
30.8.61
JR

Kaleo-1251

VAN ROYEN 116 A, CHAUSSEE DE MALINES, ANVERS, ANTWERP
RENTRERAI BIENTOT AIDE PAR ONU TOUT BIEN BAISERS. BOB.

DRAPIER, 14 RAMPE STE WANDRU, MONS, BELGIQUE
SUIS PRISONNIER ONU KAMINA. BAISERS. PAPA

MME GROFILS W., 7, BOULEVARD CAUCHY, NAMUR, BELGIQUE
SUIS A KAMINA TOUT VA BIEN. RAOUL

MME PIEDBOEUF MOERS, 37, RUE DU BASSIN, JUPILLE, LIEGE, BELGIQUE
ANNULLE DEFINITIVEMENT VOYAGE J'ARRIVE

MME GEENEN, KERKSTRAAT 169, HUMBEEK, BELGIQUE
ALLES OK BEN IN KAMINA GEVANGEN KOM EEN DEZER DAGEN NAAR BELGIE
DIKKE KUSSEN. SUS.

MME DELISE FRANZ, 16, RUE ST-ANNE, NIVELLES, BELGIQUE
SUIS A KAMINA PW ONU. J'ARRIVE. BAISERS. FRANZ.

MONSIEUR GILMANT, 4, AVENUE VENIZELOS, BRUXELLES 7.
SUIS A KAMINA PRISONNIER. J'ARRIVE. JEAN

MME MATHY, 2 2, RUE G. WAUTHIER, FALISOLLE, BELGIQUE.
SUIS A KAMINA CHEZ ONU. TOUT VA BIEN. POL.

MADAME DELCOURT, 77, AVENUE EDMOND MESSENS, BRUXELLES 4.

RENTRERAI PLUS TOT QUE PREVU AIDE PAR ONU. MILLE BAISERS. JEAN-LOUIS.

SZABO SZENKE, 64, AVENUE JEAN VOLDERS, BRUXELLES 6.

AZ-ONU-KIUTA-SITOTT-ROVID-IDON-BELUL-ATTHON-LESSZEK-VARJATOK-ATTHON. SANYITOK.

MADAME JACQUES, 147, RUE DE CAMPINE, LIEGE, BELGIQUE

RENTRERAI TRES PROCHAINEMENT EXPULSE PAR ONU. BONS BAISERS. ALBERT.

DRAPIER, BRUGELLETTE, BELGIQUE

SUIS PRISONNIER ONU KAMINA. BAISERS. JAMES

VAN FRAECHEM L., 4, AVENUE BEAU SEJOUR, BRUXELLES

ARRIVE BIENTOT. SUIS A KAMINA. TOUT VA TRES BIEN.

MLLE PELSMAEKERS NADINE, 1604, CHAUSSEE DE WAUKE, BRUXELLES 16, BELGIQUE

ARRIVE BIENTOT SUIS A KAMINA TOUT VA BIEN. PREVENIR FAMILLE, BAISERS. DEDE.

PURENS FASHIONS, BOX 316, SPRINGS, SOUTH AFRICA.

AM WELL DO NOT WORRY. JERRY.

MR. AND MRS. B.T. STOCKS, 59, GARFIELD RD. CLAREMONT, CAPETOWN, SOUTH AFRICA

UNO HAVE TAKEN US INTO PROTECTIVE CUSTODY. BARBARA WILL ARRIVE IN CAPETOWN SHORTLY. DO NOT WORRY. LEN.

Le 30 août 1

ONUC Bukavu, Stanleyville

J. de Reynier, Administrateur principal des Affaires civiles au Congo

Situation rapatriement de Mme Demulder à Dunia

A la demande de la famille la Croix Rouge belge, par le CICR et l'Ambassade de France, se propose de rapatrier en Belgique:

Madame Demulder

habitant chez son fils M. Louis Demulder
B.P. 182 à Dunia (Lac Albert)

Cette dame souffre de dépression nerveuse et le médecin conseille son rapatriement.

Je vous serais reconnaissant de nous donner toutes informations utiles concernant l'état et la situation de Mme Demulder comme sur ses intentions.

AMBASSADE DE FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LÉOPOLDVILLE. LE

Protection des Intérêts Belges.

Tel. 44.57

N° 1.457

TRANSMIS A L'ONU LE 21 AOUT 1961.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le Comité International de la Croix-Rouge me signale le cas de Madame DEMULDER à Bunia, tel qu'il ressort des correspondances ci-jointes. 1/ac Albert PO

Le Service des Intérêts belges serait disposé à assurer le rapatriement de Madame DEMULDER. Toutefois, manquant d'information sur la région de Bunia, il serait reconnaissant à l'ONU de tous renseignements éventuels qui pourraient être recueillis sur les conditions exactes dans lesquelles vivent actuellement Madame DEMULDER et sa famille. 1/c

AMBASSADE DE FRANCE
PROTECTION DES INTERETS BELGES
LEOPOLDVILLE

Imp. Sarfati 9732